

## **ROYAUME DE BELGIQUE**

### **Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement**

# **Rapport d'activités 2013**

## **TABLE DES MATIERES**

Préface de Monsieur Didier REYNDERS, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

### **1. Les moyens**

#### **1. Organisation interne du SPF**

- Modernisation des sites web des postes
- Modernisation du site web de l'administration centrale
- Gender mainstreaming

#### **2. Personnel**

- Nouvelle structure de la direction d'encadrement P&O
- Modernisation du réseau des postes
- Effectifs et évolution du personnel à l'administration centrale et à l'étranger
- Nombre et type de postes diplomatiques et consulaires
- Bien-être au travail
- Gestion des plaintes

#### **3. Bâtiments**

- Bâtiments à l'étranger
- Bâtiments en Belgique

#### **4. Budget et moyens financiers**

### **2. Le service au public**

#### **1. Protocole**

- Privilèges et immunités
- Visites de hauts dignitaires étrangers et sécurité des missions diplomatiques
- Palais d'Egmont et centre de conférences
- Noblesse et Ordres

#### **2. Matières consulaires**

- Préparation consulaire de la CM de Football au Brésil
- Biométrie dans les passeports

Adhésion au PKD (*Public Key Directory*)  
Elections, nationalité et état civil, mariages de complaisance  
Code consulaire  
VIS (*Visa Information System*)  
Qu'est-ce que l'AFIS ?  
Asile et migration

### 3. Gestion de crise

Equipes de renfort consulaires (FACT)  
La Terre vit... et tremble  
*Belgian First Aid & Support Team* (B-FAST)

## 3. La politique

### 1. La Belgique dans le monde : activités bilatérales

Coordination et Affaires générales (B0.0)  
Service Pays limitrophes (B1.0)  
Europe occidentale, Europe centrale et Amérique du Nord (B1.1)  
Europe orientale et du sud-est et Asie centrale (B1.2)  
Afrique du Nord et Moyen-Orient (B1.3)  
Afrique au sud du Sahara (B1.4)  
Asie du Sud et de l'Est, Océanie (B1.5)  
Amérique latine et les Caraïbes (B1.6)  
Finexpo, soutien financier à l'exportation (B2)  
Défense des intérêts économiques et promotion de l'image de la Belgique (B3)

### 2. La Belgique dans l'Union européenne

Approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM)  
Le Cadre financier pluriannuel 2014-2020  
La réforme de la Politique agricole commune (PAC)  
La réforme de la Politique commune de la Pêche (PCP)  
Commerce international de l'Union européenne  
Transpositions et procédures d'infraction précontentieuses  
Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour EFTA

### 3. La Belgique dans le contexte multilatéral

Immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens dans un autre Etat  
Lutte contre la piraterie au large de la Somalie  
Plaintes collectives devant le Conseil de l'Europe : DEI et FIDH  
Cour pénale internationale  
Politique de Sécurité et de Défense commune de l'Union européenne (PSDC)  
Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)  
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)  
Lutte contre le terrorisme et cybersécurité  
La Belgique et les Nations unies (ONU)  
Climat  
Développement durable et lutte contre la pauvreté

Droits de l'homme

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)

Groupe d'action financière (GAFI)

Désarmement nucléaire et non-prolifération

Armes chimiques

Traité international sur le commerce des armes et lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa)

Coordination multilatérale

#### 4. La Coopération belge au Développement

Le budget de la Coopération au Développement en 2013

Assises

Deux nouvelles stratégies de coopération : une pour l'enseignement et une pour les pays aux revenus intermédiaires

Transparence et résultats

Les Equipes transdirectionnelles (TST)

Nouveaux programmes de coopération

L'aide humanitaire belge

Service d'Évaluation spéciale de la Coopération internationale (SES)

Echange de connaissances et d'expériences ; communication variée et détaillée

Acteurs de la coopération au développement non gouvernementale (ACNG)

## Colophon

## **Avant-propos de M. Didier REYNDERS, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes**

En 2013, nous avons maintenu le cap dans la voie de l'amélioration que notre SPF avait entamée dans divers domaines. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

Nous songeons notamment à la rénovation de notre site web et à ceux de nos représentants à travers le monde. Nous avons accru notre service au citoyen grâce à l'intégration de médias sociaux, tels Facebook et Twitter, ainsi que par le développement d'un canal vidéo. Plus que jamais nous sommes conscient de l'importance pour le citoyen d'être associé à notre organisation.

Par ailleurs, en 2013, le *gender mainstreaming* a pris forme dans notre SPF. L'égalité des sexes sera plus sensible, de manière préventive, structurelle et transversale.

Nous tendons vers une stratégie du personnel cohérente, sommes très attentif au bien-être de tous nos collaborateurs et continuons d'optimiser le réseaux des postes à l'aide de projets stratégiques, comme le recours à une gestion rationnelle et à l'utilisation de nos immeubles et de notre patrimoine à l'étranger. Le partage des bâtiments avec d'autres pays membres de l'UE en est un bon exemple.

Les grands événements sportifs, telle la Coupe du Monde de Football Brésil 2014, relèvent du défi de taille pour nombre de partenaires, tant en Belgique qu'à l'étranger. La préparation doit débiter bien à l'avance. Notre SPF s'y est consacré dès le début et a admirablement rempli son rôle de coordinateur des événements consulaires. Les délais ont été respectés en ce qui concerne l'équipements des provinces et des communes en appareils et programmes, en vue de l'émission de passeports biométriques reprenant les empreintes.

Les catastrophes naturelles sont de tous les temps mais les terribles images de la misère générée par la typhon Haiyan, aux Philippines, restent gravées dans toutes les mémoires. L'équipe B-FAST de notre SPF, notre personnel consulaire et notre ambassade à Manille ont conjugué leurs efforts pour juguler, tant que faire se peut, les conséquences de la catastrophe.

Les foyers d'instabilité continue dus aux troubles politiques et aux violences terroristes au Moyen-Orient et surtout en Syrie, ont fait des milliers de victimes, en 2013, au sein de la population locale et a engendré un immense afflux international de réfugiés. C'est surtout au Liban limitrophe que la situation humanitaire, économique, sociale, environnementale et sécuritaire s'est fortement dégradée. L'attaque syrienne présumée à l'arme chimique contre sa propre population, menaçait de mener à une intervention américano-française, celle-ci a pu être évitée in extremis, grâce à un accord entre Russes et Américains. Nous recherchons, avec l'ensemble de la communauté internationale, une solution durable pour cette région. Nous avons aussi des informations positives concernant l'Iran qui s'est dit prêt à faire des concessions dans son dossier nucléaire.

En Afrique, en 2013, c'est la Région des Grands Lacs qui a retenu notre attention, plus précisément la région insurrectionnelle de l'est du Congo. Notre SPF continue d'œuvrer à la stabilité et à pacification d'un Congo souverain, à la fin de la rébellion, à la punition des plus importants instigateurs et à la lutte contre la violence sexuelle.

La Belgique produit des biens et des services de première qualité, nous avons là de quoi être fier, mais cela n'est pas encore assez notoire à l'étranger. La diplomatie économique, qui figurait déjà dans notre agenda 2012, veut fortement promouvoir notre image sous cet aspect et mettre notre pays en avant comme lieu d'investissement et centre international. En 2013 nous avons développé nombre d'initiatives avec de nombreux acteurs, ainsi le financement de projets. Les traditionnelles missions économiques y contribuent également, reprises avec brio par la princesse Astrid, depuis l'accès au trône de son frère aîné.

Dans le même temps le spectre de la récession planait sur l'Europe et ailleurs, suite à la crise bancaire et à l'endettement. L'Union européenne s'est mise d'accord, en 2013, sur des mesures drastiques afin de mieux s'armer contre la tourmente économique : un contrôle européen des banques harmonisé, un mécanisme de traitement des banques faillies et des systèmes de garantie de l'épargne. En ce qui concerne la réforme de l'agriculture et de la pêche, l'Union européenne s'est laissée guider par des considérations de durabilité, d'efficacité et de biodiversité.

Au niveau multilatéral, l'un des points d'orgue fut la visite de la reine Mathilde aux Nations unies, en septembre. En tant que présidente d'honneur de l'UNICEF, elle a assisté en ma compagnie, à un atelier sur les enfants et les entreprises. Après sa rencontre avec le secrétaire général Ban Ki Moon, elle a pris brillamment la parole lors de la réunion de 1.200 chefs d'entreprise, au *UN Global Compact Leaders Summit*. En 2012, j'ai fait appel à toutes les parties au conflit syrien afin qu'au milieu des violences, ils s'engagent tant à permettre réciproquement l'accès à l'aide médicale et humanitaire qu'à respecter les clauses du Traité de Genève. Je suis heureux de constater que le plaidoyer belge a été largement entendu, jusqu'au Conseil de Sécurité des NU, et a même été repris dans la presse de par le monde. L'engagement de la Belgique en faveur de la réforme de l'administration des NU, des assainissements budgétaires et le développement durable ainsi que l'agenda post 2015, se poursuivra sans relâche.

Pour terminer, je souhaiterais remercier tous les collaborateurs, de l'administration centrale et en poste, pour leur engagement lors de l'année écoulée et pour celui de celle à venir.

**Didier REYNDERS, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes**

# 1. Les moyens

## 1. Organisation interne du SPF

### Modernisation des sites web des postes

L'équipe du site web des Affaires étrangères a poursuivi en 2013 le projet de modernisation des sites web des ambassades, des consulats et des représentations permanentes de la Belgique à l'étranger.

Pour l'utilisateur, la principale nouveauté est que les sites web seront désormais organisés par pays et non plus par ambassade ou par consulat. Le Belge à l'étranger ne sait pas toujours clairement à quel poste il doit s'adresser pour quel type de problème. L'objectif est que les sites pays fournissent des informations de manière nettement plus uniforme. L'utilisateur trouvera les informations toujours au même endroit sur chaque site pays ou sur le site de l'administration centrale, ce qui accroît la facilité d'utilisation et permet une familiarisation rapide. Les nouveaux sites pays ont, bien entendu, également été modernisés sur le plan graphique et ont adopté cette même présentation.

Fin 2013, 66 nouveaux sites pays sont terminés. Tous les sites pays devraient être prêts dans le courant de l'année 2014.

### Modernisation du site web de l'administration centrale

Outre la mise à jour permanente du site web des Affaires étrangères (<http://diplomatie.belgium.be>), l'équipe web a poursuivi en 2013 la modernisation du site, en collaboration avec le service de presse des Affaires étrangères, qui s'est traduite par l'intégration de médias sociaux (Twitter, Facebook) et la mise en place d'un canal vidéo (<http://vimeo.com/user13888689>). De plus en plus d'ambassades belges disposent aussi de leur propre page Facebook.

### Gender mainstreaming

En octobre 2013, la cellule S.02 a été créée au sein des services du président du Comité de direction. Sa tâche consiste à coordonner l'exécution des dispositions de la loi fédérale sur le *gender mainstreaming* de 2007. Cette loi vise à intégrer la dimension du genre dans la politique fédérale, et dans les divers aspects de la politique étrangère de notre SPF. La loi reprend aussi certaines dispositions spécifiques en matière de gender budgeting, de répartition par sexe dans les statistiques, etc.

Une task force est mise sur pied en vue d'intégrer et de poursuivre le développement du gender mainstreaming. On y retrouve des représentants de toutes les directions (directions générales et directions d'encadrement) et des deux cellules politiques. Les membres de la task force suivent une formation sur le thème, puis chaque direction définit des actions de gender mainstreaming spécifiques qui seront reprises dans le programme d'action 2014 sur le gender mainstreaming du SPF Affaires étrangères.

## 2. Personnel

### Nouvelle structure de la direction d'encadrement P&O

Afin de pouvoir atteindre les objectifs ambitieux qui avaient été définis dans le plan de management présenté début 2013, la direction d'encadrement a évolué considérablement.

Le travail de la direction d'encadrement P&O est axé sur les objectifs suivants :

- accompagner la réflexion stratégique sur le fonctionnement de notre SPF, tant pour ce qui concerne l'administration centrale que le réseau des postes ;
- mettre en place une stratégie cohérente de la gestion des ressources humaines, où les différentes parties du processus se renforcent ; la cartographie des compétences, le recrutement, la mobilité interne, les stages et la formation, l'évaluation des compétences et les promotions seront dorénavant intégrés dans un seul pilier ;
- développer les aspects liés au bien-être des agents ;
- continuer à développer une gestion efficace et efficiente des dossiers administratifs et financiers du personnel ;
- renforcer la gestion stratégique, à moyen et long terme, du parc immobilier et du patrimoine ;
- assurer, tant à l'administration centrale que dans les postes, un appui logistique plus efficace et efficient, et mettre en œuvre une politique d'achat.

Sur cette base, la direction d'encadrement a été réorganisée en six piliers.

### Modernisation du réseau des postes

P&O a participé à l'exercice de modernisation du réseau des postes en accompagnant les processus et en travaillant sur un certain nombre de projets stratégiques :

- modernisation de la politique de recrutement du personnel local dans nos postes ;
- accord avec les entités fédérées en matière de colocation de bâtiments à l'étranger ;
- renforcement de l'autonomie de gestion des postes.

### Effectifs et évolution du personnel à l'administration centrale et à l'étranger

Les tableaux ci-dessous reproduisent la composition des effectifs à l'administration centrale et à l'étranger, ainsi que le nombre et le type de postes.

Au 31 décembre 2013, notre SPF employait 3 005 agents.

Total des agents statutaires et contractuels à l'administration centrale :

Statutaires carrière intérieure	650
Contractuels carrière intérieure	399
Diplomates	138
Consuls	37
Attachés de la Coopération internationale	30

	(dont 10 stagiaires)
<b>Total à l'administration centrale</b>	<b>1.254</b>

Total des agents statutaires et contractuels en poste :

Diplomates	274
Consuls	112
Attachés de la Coopération internationale	41
Contractuels expatriés	117
Contractuels engagés sur place	1.207
<b>Total agents en poste</b>	<b>1.751</b>

Compte tenu de la réduction des moyens budgétaires, seul un nombre limité de membres du personnel en partance ont été remplacés en 2013. La diminution graduelle du personnel déjà amorcée depuis 2010 s'est donc également fait ressentir en 2013 et la tendance se maintiendra au cours des prochaines années.

À l'administration centrale, le SPF Affaires étrangères a procédé en 2013 à l'engagement de 46 agents de la carrière intérieure (33 niveaux A, 4 niveaux B, 8 niveaux C et 1 niveau D).

En ce qui concerne les carrières extérieures, 10 agents de la carrière des attachés de la Coopération internationale ont été recrutés en 2013.

#### **Nombre et type de postes diplomatiques et consulaires**

<b>POSTES</b>	
Ambassades	87
Consulats généraux	21
Consulats et bureaux diplomatiques	10
Représentations permanentes	8
Bureaux de coopération internationale	6
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>

À la suite de la radioscopie de notre réseau des postes et de l'analyse des besoins, les modifications suivantes ont été apportées au réseau au cours de l'année 2013 :

- les postes suivants ont été fermés : ambassades à La Valette et à San José, consulat général à Milan, ambassade à Caracas (qui est devenue un bureau diplomatique avec compétence consulaire) ;
- les postes suivants ont été ouverts : ambassade à Panama City, consulat général à Chennai (en Inde), et notre consulat à Yaoundé est redevenu une ambassade ;
- à Paris, nos deux représentations permanentes auprès de l'OCDE et de l'Unesco ont été regroupées en une seule représentation permanente auprès des institutions internationales.

### **Bien-être au travail**

Un nouveau pilier « bien-être au travail » a été créé, qui regroupe différentes structures : le service social, le centre médical, la crèche et le restaurant et ses cafétérias.

Bien que tout ne soit pas encore terminé, le service Bien-être travaille d'arrache-pied afin d'offrir un service de qualité et de développer de nouveaux projets tels que l'organisation de diverses activités culturelles et sportives comme la création d'une chorale, la visite de musées (Magritte, Indomania, etc.), la rénovation de la salle de sports, etc.

L'accent est également mis sur le dossier « diversité » qui traite de la non-discrimination au sein de notre SPF. Concrètement, les personnes handicapées peuvent demander des adaptations de leur poste de travail pour exercer leur fonction.

Pour ce qui concerne le service social, sa principale vocation est de procurer un accompagnement psycho-social aux membres du personnel confrontés à des problèmes d'ordre personnel, familial ou relationnel. Les membres du personnel à Bruxelles peuvent dès lors s'adresser en toute confidentialité à l'une ou l'autre des assistantes sociales lorsqu'ils rencontrent un problème. Pour le personnel en poste, la *family officer* est également disponible pour répondre à toutes les questions en cas de difficulté.

L'équipe du centre médical est principalement responsable du personnel en poste et de leurs familles. Le personnel expatrié peut se tourner vers eux pour obtenir des conseils ou, par exemple, pour des vaccinations, le rapatriement médical ou le remboursement Van Breda, etc.

Dans le but de mieux concilier vie de famille et travail, la crèche accueille actuellement 24 enfants et un projet d'agrandissement est à l'étude depuis quelques mois.

Dans les cuisines du restaurant et des cafétérias se préparent au quotidien des repas sains et de qualité. L'arrivée d'un manager cuisine externe en février 2013 a contribué à l'amélioration de nos services dans ce domaine.

### **Gestion des plaintes**

Les clients externes du SPF ont le droit de bénéficier d'une prestation de services correcte et de qualité.

L'approche des clients est donc un élément central de la politique. C'est pourquoi une procédure de gestion des plaintes a été introduite en 2010. Un coordinateur « Plaintes » et

une personne de contact au sein de chaque direction ont été désignés, tandis que la possibilité d'introduire des plaintes via un formulaire en ligne a été prévue.

En 2013, le SPF a reçu 183 plaintes via le formulaire de plainte disponible en ligne. Parmi celles-ci, 112 (61,2%) concernaient des affaires consulaires et 25 (13,66%) des dossiers pour lesquels le SPF n'avait pas de pouvoir décisionnel et dont la compétence revenait au SPF Intérieur.

En vue d'améliorer encore les services assurés par le département, la collaboration entre le coordinateur « Plaintes », les différentes directions du SPF et le SPF Intérieur va être renforcée. Un nouveau protocole de coopération sera aussi signé en 2014 avec le Médiateur fédéral, qui entretient déjà des contacts étroits avec la Direction générale des Affaires consulaires.

### **3. Bâtiments**

#### **Bâtiments à l'étranger**

En 2013, plusieurs opérations de rénovation concernant des chancelleries ont été bouclées. C'est le cas de La Haye, Madrid, Luxembourg, Kiev, Mumbai, Luanda, Téhéran et Paris (fusion de l'ambassade bilatérale et de la délégation belge OCDE). Les autres projets de fusion à New York et à Rome ont fait l'objet d'études préliminaires et seront engagés en 2014.

Un projet de construction d'envergure a également vu le jour : la nouvelle ambassade à Kinshasa regroupant différentes entités telles que la Défense, les Régions, la CTB ainsi que l'ambassade des Pays-Bas. L'engagement de la dépense a été réalisé en 2013. Les travaux devraient débuter en juillet 2014 et se terminer deux ans plus tard.

D'autres projets de colocation avec les Pays-Bas ont pu se concrétiser comme à Buenos Aires et Caracas. Le projet de Mexico sera entamé en 2014. Les projets ONE ROOF avec la CTB ont également évolué : les besoins se sont concrétisés de part et d'autre avec un début de prospection.

En sus des grands projets susmentionnés, certains travaux d'investissement ont également été exécutés, visant soit l'amélioration des dispositifs de sécurité dans des contextes difficiles (Tunis, Tripoli), soit l'entretien curatif des immeubles (rénovation des salles de bains à la résidence à Paris, installation d'un nouveau générateur à Abuja, etc.).

Pour les études en 2013, on retrouve principalement des expertises immobilières (Kinshasa, Yaoundé, Lima, Paris OCDE, Rabat), des régularisations de titres de propriété et frais de notaire pour Kinshasa ainsi que quelques études pour architectes (Alger résidence, Rome projets de fusion, La Haye).

Quant aux opérations immobilières réalisées en 2013, il y a eu pas moins de sept ventes menées pour certaines avec la collaboration du SPF Finances : Camac, Mibeco, la résidence Zongo Tolo, la chancellerie à Matadi, la résidence à Montréal et celle de Harare ainsi que la chancellerie de Cuba à Bruxelles. Les acquisitions se concentrent uniquement à Kinshasa : trois villas, un terrain et un immeuble à appartements.

La gestion du patrimoine artistique et l'acquisition de nouvelles œuvres d'art se sont poursuivies tandis que l'aménagement, la décoration et la rénovation du mobilier ont été réalisés dans plusieurs résidences et diverses chancelleries.

Il est à signaler cependant que les restrictions budgétaires qui se sont avérées indispensables au cours du dernier trimestre ont eu pour conséquence qu'une série de dépenses ont dû être reportées à 2014.

### **Bâtiments en Belgique**

Le SPF Affaires étrangères gère, en collaboration avec la Régie des bâtiments, le palais d'Egmont et le château de Val Duchesse.

## **4. Budget et moyens financiers**

Voir tableau sur

[http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/annual\\_report\\_foreign\\_affairs\\_2013\\_annex\\_tcm313-266017.pdf](http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/annual_report_foreign_affairs_2013_annex_tcm313-266017.pdf)

## **2. Le service au public**

### **1. Protocole**

En Belgique, la communauté diplomatique est considérable. Notre pays comptait fin 2013 pas moins de 283 missions diplomatiques (187 ambassades bilatérales, 41 missions diplomatiques auprès de l'UE et 55 représentations auprès de l'OTAN). La Belgique accueille également 120 organisations internationales dont la plupart sont établies à Bruxelles. La direction Protocole veille à la mise en œuvre correcte des accords de siège conclus avec ces organisations.

#### **Privilèges et immunités**

Outre les services habituellement assurés pour les postes consulaires et les missions diplomatiques accréditées en Belgique et pour les organisations internationales, une plus grande attention a été accordée aux points suivants en 2013 :

- Le quota annuel pour l'achat avec exonération diplomatique de produits contingentés (spiritueux, vins et carburant pour véhicules) a été adapté sur la base du principe de réciprocité. La diminution de 30% pour les boissons alcoolisées entraîne une économie d'environ 2,5 millions d'euros. L'achat de cigarettes hors taxe a été supprimé. Les économies sont estimées à environ 6 millions d'euros.
- En concertation avec le SPF Affaires sociales et en exécution d'une décision du Conseil des ministres, l'affiliation volontaire à l'assurance soins médicaux du personnel privilégié tombant sous la Convention de Vienne en ce qui concerne la circulation consulaire et diplomatique a été supprimée. Cela représente une économie d'environ 10 millions d'euros sur les dépenses de la sécurité sociale.
- En collaboration avec les parquets concernés, un meilleur suivi a été organisé pour les infractions au code de la route non payées. Les missions diplomatiques et les postes consulaires sont à présent très bien informés des dispositions à l'amiable proposées et sont fréquemment sommés de les payer. Il est envisagé de prendre à l'avenir des mesures adaptées en cas de non-paiement.
- Il est ressorti d'une étude portant sur les véhicules de service des missions diplomatiques et des postes consulaires (via la demande des preuves d'assurance) que le nombre réel de véhicules de service était de 1.880 au lieu de 1.975. Grâce à une réduction y afférente du carburant en franchise, un montant d'environ 360.000 euros sera économisé cette année.
- Les permis de conduire et les cartes d'identité qui sont délivrés par la direction Protocole aux personnes privilégiées sont modernisés. Le SPF Mobilité a équipé la direction Protocole du programme électronique officiel « Permis de conduire » pour pouvoir délivrer aux diplomates (qui n'ont pas de numéro de registre national) un permis de conduire belge définitif ou provisoire à part entière au format carte bancaire. La carte d'identité est aussi désormais disponible au format carte bancaire.
- Le personnel des consulats généraux de carrière a fait l'objet d'un examen complet et les corrections nécessaires ont été réalisées pour attribuer à tout le monde le statut conformément à la Convention de Vienne (1963) en ce qui concerne la circulation consulaire.

- Un aperçu des consulats honoraires en Belgique est désormais disponible pour le public via le site Web du SPF.
- Le service Organisations internationales a enregistré durant l'année 2013 cinq nouvelles organisations internationales, à savoir l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), l'IDEA (*International Institute for Democracy and Electoral Assistance*), l'AP-UPM (*Parliamentary Assembly – Union for the Mediterranean*), Biodiversity et l'EFI (*European Forest Institute*).
- L'inscription de tout le personnel civil et des personnes à charge du personnel militaire de l'OTAN et des agences apparentées est terminée.
- En 2013 aussi, l'OSCE a fait appel à l'expertise de la direction Protocole en ce qui concerne la politique sur les employés de maison des diplomates. Le Protocole a été invité à expliquer l'approche belge du problème de la traite des êtres humains et de l'exploitation du personnel de maison des diplomates lors de réunions internationales organisées à Kiev et à La Haye.

### **Visites de hauts dignitaires étrangers et sécurité des missions diplomatiques**

Un nombre considérable de hauts dignitaires étrangers viennent chaque année dans notre pays pour entretenir des contacts bilatéraux ou pour participer à des réunions au sein des institutions européennes, de l'OTAN ou d'autres organisations internationales. La direction Protocole joue un rôle important dans la communication entre d'une part les postes diplomatiques (qui organisent souvent les voyages) et d'autre part les services de sécurité et les institutions belges concernés.

Les visites d'Etat de chefs d'Etat étrangers n'ont pas eu lieu en 2013, mais cinq visites officielles ont été organisées, notamment pour :

- le Secrétaire général du Parti communiste du Vietnam, Ngyen Phu Trong ;
- le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmoni ;
- le vice-Premier ministre du Vietnam, Hoang Trung Hai ;
- le Président de l'Inde, Pranab Mukherjee ;
- la Présidente de la République de Corée, Park Geun-Hye.

Nous pouvons citer par les autres hauts dignitaires le Président de Somalie, le ministre des Affaires étrangères indien, le Président du Myanmar, le Premier ministre de Thaïlande, le Président d'Israël, le Président du Panama, le Gouverneur général d'Australie, le Premier ministre d'Haïti, le Roi de Jordanie, le Président du Niger, et le Président du Mali.

La direction Protocole coordonne également, en collaboration avec le centre de crise du SPF Intérieur et le Conseil de l'Union européenne, une partie des aspects relatifs à la sécurité des sommets européens. Bruxelles a accueilli six rencontres au sommet en 2013.

L'accès au salon VIP de l'aéroport national, les demandes de badges d'accès à ce salon et les demandes d'accès au parking CD passent aussi par la direction Protocole.

Dans le courant de l'année 2013, l'attribution de badges d'accès temporaires au salon VIP a été considérablement limitée, pour passer de 2.367 badges en 2012 à 1.177 badges fin 2013. Ce chiffre diminuera encore en 2014.

La direction Protocole joue le rôle d'intermédiaire dans la protection des missions diplomatiques étrangères, des postes consulaires ainsi que des organisations internationales. Elle entretient à cet égard des contacts très étroits avec le centre de crise du SPF Intérieur, où une réunion de coordination mensuelle est consacrée à la sécurité de ces missions diplomatiques.

La direction Protocole transmet les demandes de mesures particulières de sécurité ainsi que les plaintes en matière de sécurité au centre de crise du SPF Intérieur et aux autres services de sécurité. En 2013, 389 dossiers de sécurité ont été traités.

Le point de contact créé en 2012 à la direction Protocole pour les diplomates étrangers et les membres de leur famille victimes d'une agression ou d'un acte de violence durant leur séjour en Belgique a également assuré les services nécessaires en 2013.

### **Palais d'Egmont et centre de conférences**

En 2013, de nombreuses activités diverses ont à nouveau été organisées sur les deux sites. Il s'agissait d'une part d'activités propres au SPF et d'autre part d'activités du Service d'Etat à gestion séparée CCEgmont.

Le SPF a organisé pour le ministre et les directions générales de nombreuses réunions, conférences, entretiens, dîners, réceptions et visites officielles de ministres ou de chefs d'Etat étrangers.

Les activités menées habituellement dans le cadre du SGS ont été des réceptions, des cérémonies, des conférences, des lunchs et des dîners, principalement organisés par de grandes entreprises privées issues des secteurs de l'industrie, des finances, des assurances, du commerce extérieur et par d'autres SPF, ONG et d'importantes institutions internationales. Le Domaine de Val Duchesse, qui fait désormais partie du SGS, est très en vogue.

Les activités sont payantes. Les recettes permettent de financer les restaurations des œuvres d'art, des meubles, des peintures murales des différents bâtiments, ou encore le nouveau parquet du Palais d'Egmont et les équipements techniques prévus dans les salles du centre de conférence.

### **Noblesse et Ordres**

En 2013, le Service des Ordres, qui a travaillé en étroite collaboration avec les services du Premier ministre et les administrations concernées, a préparé plusieurs règlements et assimilations spécifiques concernant l'octroi de distinctions dans les Ordres nationaux pour le secteur public. Le service a aussi été impliqué de près dans la remise de distinctions honorifiques à l'occasion des missions économiques principales réalisées en Thaïlande, en Californie et en Afrique du Sud.

En 2013, S.M. le Roi a de nouveau accordé des décorations de grade élevé et des faveurs nobiliaires.

## **2. Matières consulaires**

### **Préparation consulaire de la CM de Football au Brésil**

La CM de Football est organisée au Brésil du 12 juin au 13 juillet 2014. C'est la première fois depuis longtemps que l'équipe nationale belge participe à ce tournoi. On s'attend donc à ce que quelques milliers de Belges fassent le déplacement pour encourager les Diables Rouges sur place.

Afin d'être prêt au niveau consulaire, d'étroites concertations sont menées entre les trois postes de carrière brésiliens et l'administration centrale. Une personne de contact de la DGC, qui viendra soutenir le coordinateur général désigné par le SPF, participe en outre aux différents groupes de travail avec les autres acteurs belges concernés (l'Union belge de Football, la cellule Football de l'Intérieur, la police fédérale, etc.). Les conclusions des discussions menées en Belgique sont évidemment toujours communiquées aux collègues présents au Brésil.

L'objectif vise d'une part à informer préventivement les supporters sur les éléments dont ils doivent tenir compte avant leur départ, et d'autre part à les assister sur place s'ils rencontrent des problèmes d'ordre consulaire. Voici quelques situations typiques pouvant survenir lors de tels événements : perte des documents, accidents, vols, et dans le pire des cas, décès ou arrestation.

### **Biométrie dans les passeports**

Conformément aux dispositions d'un règlement européen, à l'obligation de stocker les données d'identification et la photo numérisée du titulaire du passeport s'est ajoutée l'obligation de stocker également les empreintes des deux index dans la puce du passeport belge. Les appareils nécessaires à l'émission des passeports biométriques avec empreintes digitales ont commencé à être installés dans les communes et les provinces en 2013.

L'installation dans les communes est réalisée en collaboration avec le SPF Intérieur, qui doit veiller à stocker (également sur la base d'un règlement européen) les données biométriques (empreintes digitales) dans la puce des cartes d'étranger.

Cette collaboration offre l'avantage de créer des synergies, tant sur le plan technique que financier, entre les deux projets.

Fin 2012, la commune de Woluwe-Saint-Pierre a été choisie pour le test préalable. Durant la première moitié de l'année 2013, plusieurs communes ont progressivement adopté cette procédure des deux côtés de la frontière linguistique, afin qu'en juillet, 11 communes pilotes ne puissent plus émettre que des passeports et des cartes d'étranger biométriques avec empreintes digitales.

L'installation dans les autres communes a débuté en octobre, à raison de 20 à 35 communes par semaine. Fin 2013, 241 communes pouvaient émettre des passeports biométriques avec empreintes digitales, pour un total de 22.667 passeports délivrés. L'installation se poursuit durant le premier trimestre de 2014.

L'installation dans les provinces a été entièrement assurée par le SPF Affaires étrangères entre août et octobre 2013. Depuis lors, 2.805 passeports biométriques avec empreintes digitales ont été émis dans les provinces.

Le changement majeur pour le demandeur de passeport, et plus particulièrement pour le Belge à l'étranger, est qu'il doit désormais se présenter en personne, sinon il est impossible de recueillir les données biométriques (et surtout les empreintes digitales).

Pour un certain nombre de postes consulaires dont la circonscription est très étendue (ex. : États-Unis, Canada, Russie, etc.) ou pour le cas où les déplacements sont difficiles ou dangereux (ex. : territoires palestiniens), diverses solutions alternatives ont été trouvées afin de limiter les désagréments pour les Belges qui y résident. Ainsi, la capture des données biométriques au moyen d'un kit biométrique mobile utilisé par un *flying consul* qui se rend à la rencontre des Belges établis dans ces zones répond tout spécialement à cette préoccupation. En 2013, 56 missions ont été assurées par 32 postes avec le kit mobile. Elles ont permis de demander 4.531 passeports via le kit mobile. Les Belges établis à l'étranger ont assez bien réagi à cette initiative.

### ***Production des passeports belges***

Le marché public lancé fin 2009 pour le renouvellement du contrat relatif à la production de passeports a été attribué le 31 juillet 2013 au consortium Zetes-Gemalto, après être passé en 2012 à une procédure négociée sans publicité avec les soumissionnaires initiaux en l'absence d'offres régulières dans le cadre de la procédure initiale d'appel d'offres ouvert. La valeur du contrat s'élève à 39.749.409,92 euros (TVA comprise) pour une période de 5 ans. Les mesures préparatoires ont directement été lancées afin que les processus de production et de personnalisation soient en ordre. Des réunions hebdomadaires sont organisées afin de faire le point et les étapes intermédiaires nécessaires au niveau du processus sont évaluées et validées. Ces activités se poursuivent en 2014, afin de pouvoir lancer dès le 1<sup>er</sup> mai 2014, soit après la date d'échéance du contrat actuel avec Oberthur (30 avril 2014), l'émission des passeports produits par Gemalto et personnalisés par Zetes.

### ***Adhésion au PKD (Public Key Directory)***

Les passeports sont de mieux en mieux protégés contre les falsifications et la contrefaçon, notamment grâce à l'ajout d'une puce reprenant les données biométriques. Etant donné qu'il s'agit d'informations personnelles, parfois sensibles, la puce comporte plusieurs mécanismes veillant à ce que la lecture de la puce du passeport ne soit possible que par des instances habilitées à cet effet, comme les postes de contrôle frontaliers. Cette autorisation est accordée via des certificats électroniques stockés sur des serveurs protégés. L'échange de certificats entre les instances officielles de différents pays doit se faire de manière sécurisée. Certains certificats présentent en outre une courte durée de vie et doivent être remplacés pratiquement chaque jour. L'Organisation de l'Aviation civile internationale a développé à cet effet le PKD, dont le but est de simplifier l'échange sécurisé de certificats entre les pays membres. La Belgique est devenue le 31 octobre 2013 le 39<sup>ème</sup> pays membre du PKD et elle commencera dès 2014 à échanger ses certificats via cette voie.

### ***Elections, nationalité et état civil, mariages de complaisance***

La direction Droit des personnes a accordé en 2013 une attention spéciale à un certain nombre de modifications de la loi. Elle s'est surtout penchée sur les nouvelles règles relatives à la participation aux élections parlementaires fédérales de nos ressortissants à l'étranger et aux nouvelles dispositions du Code de la Nationalité belge. La législation portant sur la modernisation de l'état civil et la lutte contre les mariages et les cohabitations de complaisance a aussi influencé le travail de la direction.

En ce qui concerne les élections, quelque 310.000 courriers ont été envoyés en 2013 aux électeurs potentiels établis à l'étranger. Ces courriers comprennent entre autres un formulaire d'enregistrement qui mentionnait généralement déjà (suite à l'intervention de la direction) la commune à laquelle l'électeur était assigné conformément aux dispositions légales. Le suivi de l'opération, les instructions et l'assistance à nos représentations à l'étranger ont demandé et demandent encore beaucoup d'énergie.

Les nouvelles règles de nationalité ont pour conséquence qu'il n'est plus possible d'obtenir depuis l'étranger la nationalité belge par option, recouvrement ou naturalisation. Une attention particulière est donc accordée à la réalisation à temps d'une déclaration d'attribution ou d'une déclaration de conservation.

La direction a participé et participe toujours activement à la modernisation de l'état civil. On vérifie avec la Chancellerie du Premier ministre (ASA) si l'état civil consulaire peut être le premier à être entièrement informatisé. Contrairement aux communes belges, il existe en effet une base légale permettant de réaliser cette informatisation.

Une procédure est développée en collaboration avec le collège des procureurs généraux en vue de la lutte contre les mariages et les cohabitations de complaisance. Cette procédure se fonde sur les dispositions de la loi du 2 juin 2013, qui vise à prévenir certains abus dans ce domaine.

Enfin, une grande attention a été accordée à l'actualisation du droit des personnes ainsi qu'aux instructions et à l'information pour nos représentations à l'étranger.

### **Code consulaire**

La législation consulaire belge est aujourd'hui principalement basée sur la législation datant de 1851. Bien que quelques modifications aient été apportées ces dernières années à cette législation, elle reste irrémédiablement désuète. La majeure partie de ces modifications concernent la compétence judiciaire des consuls, qu'ils n'exercent toutefois plus depuis plusieurs décennies.

Le notariat et l'état civil sont aussi basés sur la législation qui date du début des années 1930 et qui ne tient pas compte de l'évolution d'un notariat ou d'un état civil moderne.

Au niveau international, plusieurs traités multilatéraux importants régulant le rôle et les compétences des consuls ont été adoptés. Ce sont surtout les principes de la Convention de Vienne du 24 avril 1963 et des accords européens relatifs à la collaboration consulaire à l'étranger qui n'étaient pas établis dans la législation désuète existante.

On observe parallèlement que les compétences des consuls sont réparties dans toute une série de textes légaux différents.

Il était donc temps de rénover, de simplifier et de moderniser.

La rénovation peut passer par la réorganisation interne des consulats, afin de veiller de manière harmonieuse, moderne et efficace que l'assistance à nos ressortissants et à d'autres parties intéressées soit optimisée.

La simplification peut être réalisée en supprimant toutes les dispositions qui ne sont plus appliquées et en rassemblant les compétences de manière rationnelle et logique, afin d'éviter les éventuelles contradictions.

Enfin, la modernisation peut consister en la reprise dans la loi des règles générales des traités internationaux et des tendances actuelles de la législation civile belge. Cela permettrait aussi de combler certaines lacunes.

Tout n'a toutefois pas été abandonné. Certains services existants offerts aux compatriotes sont conservés, mais dans une version modernisée.

Cette législation a aussi pour but d'aider les autorités belges (comme les communes et les parquets) à lutter plus efficacement contre les faux documents.

Une plus grande souplesse a aussi été intégrée à plusieurs niveaux dans la loi. Cette souplesse était nécessaire, car la situation réelle dans un pays est très différente de celle observée dans un autre pays, et le service souhaité par exemple dans un Etat membre de l'Union européenne peut être radicalement différent du service attendu dans un pays asiatique ou africain, où le recours aux autorités locales ne fournit parfois pas les résultats souhaités.

## **VIS – Visa Information System**

### *Le VIS et ses objectifs*

Le VIS est une énorme base de données destinée à échanger les données relatives au visa entre les Etats de l'Espace Schengen. Les principaux objectifs du VIS sont la simplification de la procédure de visa, des contrôles aux postes frontaliers et l'amélioration de la sécurité. Le VIS facilite en effet l'échange d'informations entre les Etats de l'Espace Schengen en ce qui concerne les demandes de visa, afin d'une part d'assouplir la procédure et d'autre part de lutter contre la fraude et le commerce des visas.

### *Déploiement progressif dans les différentes régions*

Le VIS est progressivement déployé dans toutes les régions du monde, dans tous les postes diplomatiques et aux postes frontaliers des Etats membres de l'Espace Schengen. La Commission européenne tient compte des critères suivants pour l'ordre des régions : le risque d'immigration illégale, la menace pour la sécurité nationale et la possibilité technique de collecter les données biométriques de tous les sites des régions concernées.

Le déploiement a pour l'instant déjà été réalisé dans onze régions, dont les régions suivantes en 2013 :

- Afrique centrale et de l'Ouest (14.03.2013)
- Afrique du Sud et Afrique de l'Est (06.06.2013)
- Amérique du Sud (05.09.2013)
- Asie du Sud-Est et les Territoires palestiniens occupés (14.11.2013)

La mise en œuvre finale du VIS est prévue pour 2015.

### *Les conférences régionales*

Avant que le VIS devienne opérationnel dans une certaine région, la DGC organise une conférence régionale dans un poste central afin de présenter le VIS aux différents postes et de fournir les explications nécessaires à son propos.

Aussi bien les aspects juridiques que théoriques et techniques sont abordés lors de ces séminaires, auxquels les consuls, les agents de visa et le personnel local participent. Nos collègues du poste reçoivent un résumé des nouvelles instructions et des nouveautés relatives au programme des visas.

Outre l'équipe du service des visas et des TIC, un collègue de l'Office des Etrangers et un autre de la Police fédérale participent au voyage. Cette conférence détaillée offre également un point de vue intéressant pour le public présent.

En 2013, des conférences régionales ont été organisées dans les postes suivants : Dakar, Kinshasa, Lima, Bangkok et Jérusalem.

Résultat : les postes étaient bien informés et il n'y a eu aucun problème au lancement du VIS, région par région, avec les postes belges.

### *Comment le VIS fonctionne-t-il?*

Le VIS reprend les données alphanumériques et biométriques d'un demandeur de visa : 10 empreintes et une photo sont prises à la demande d'un visa Schengen. Les données sont conservées pendant 5 ans. Durant cette période, le demandeur ne doit donc plus se présenter, mais ces données peuvent être réutilisées, à moins qu'il existe un doute raisonnable quant à l'identité du demandeur.

Si le propriétaire du visa se présente à un contrôle frontalier, la police frontalière pourra vérifier via le VIS l'identité de l'intéressé ainsi que l'authenticité du visa.

Seuls les enfants de moins de 12 ans et les personnes dont le physique ne permet pas d'enregistrer les empreintes digitales sont dispensés de l'obligation d'enregistrement des données biométriques. Les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement, les membres de la famille royale et les membres de leur délégation officielle sont aussi dispensés lorsqu'ils sont invités à des fins officielles.

### **Qu'est-ce que l'AFIS ?**

L'AFIS est une base de données du SPF Affaires étrangères dans laquelle sont conservées les empreintes digitales biométriques des demandeurs de visa d'un court séjour.

Au départ, cette base de données était alimentée avec les empreintes digitales prélevées dans le cadre des projets Biodev I et II, qui faisaient office de projet pilote pour le *Visa Information System* (VIS) entre 2007 et 2010, notamment au Congo, au Rwanda et au Burundi.

Dans l'attente de la date de lancement officielle du VIS dans la première région en 2011, des empreintes digitales ont déjà été prélevées sur une base volontaire durant la phase de test dans nos postes consulaires et diplomatiques. Ces empreintes ont elles aussi entre-temps été reprises dans l'AFIS.

Le prélèvement des empreintes digitales a depuis lors été étendu aux différentes régions où le VIS est déjà effectivement opérationnel, tandis que l'ensemble de ces données biométriques est enregistré dans l'AFIS. L'AFIS a été officiellement lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*A quoi l'AFIS sert-il ?*

Outre le SPF Affaires étrangères, le SPF Intérieur a lui aussi accès à cette base de données. Il peut donc réaliser des contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude en se basant sur les empreintes digitales enregistrées, par exemple lors de demandes d'asile.

Les premiers résultats sont d'ores et déjà prometteurs. En six mois, l'AFIS a démontré pour 41 demandes d'asile que les demandeurs déclaraient une fausse identité. La véritable identité des personnes a pu être retracée via les données biométriques enregistrées.

## **Asile et migration**

La direction C5 Asile, Migration et Lutte contre la traite d'êtres humains est dirigée par l'envoyé spécial pour l'asile et la migration. Il est le point de contact, à l'extérieur, entre les différents acteurs de la politique migratoire belge. Il est assisté en interne par deux collaborateurs.

### *Principales activités de C5 en 2013*

Durant cette période, C5 a eu de nombreux contacts tant au niveau interne (au sein du SPF) qu'au niveau externe, avec d'autres directions, des instances nationales et internationales également en charge des questions de migration et d'asile, comme la DGB, la DGD, la DGE, la Représentation permanente auprès de l'Union européenne, la Représentation permanente auprès des Nations unies à Genève, les cellules stratégiques, le secrétaire d'État à l'asile et la migration, l'Office des Etrangers (OE), le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), Fedasil, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Migration, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). La direction a aussi régulièrement représenté le SPF et la Belgique dans plusieurs enceintes. Les thématiques de l'asile et de la migration, de la lutte contre l'immigration illégale et la traite d'êtres humains, des vols sécurisés de rapatriement d'immigrants illégaux, des accords de réadmission, de

l'asile politique, de la politique migratoire européenne, de la migration et de la mobilité... ont fait l'objet d'une large concertation qui a débouché sur divers accords et engagements, tant au niveau européen qu'international.

### **3. Gestion de crise**

Le Centre de crise a entre autres pour mission permanente d'assurer le suivi quotidien de la situation sécuritaire partout dans le monde. Ces analyses sont traduites dans des avis de voyage que ce service publie pour près de 180 pays.

Rien que le taux de fréquentation de notre page Web, qui a enregistré pas moins de 2.996.270 visites en 2013, atteste déjà de l'intérêt de notre page Web.

Parallèlement, le service répond à de nombreuses questions posées par téléphone ou par écrit concernant des voyages à l'étranger.

La planification des mesures d'urgence est également un élément essentiel de la mission préventive assignée au Centre de crise. Les expériences de l'année dernière ont à nouveau permis d'affiner notre travail et notre interaction avec le réseau de postes.

#### **Equipes de renfort consulaire (FACT)**

Afin de maintenir le niveau d'opérationnalité des équipes consulaires (*Foreign Affairs Crisis Teams*), une formation de cinq jours a été organisée pour la seconde fois en mars à Marche-en-Famenne. Avec nos homologues de la Défense, les équipes ont suivi une formation pratique intensive lors de laquelle plusieurs aspects tirés de situations de crise ont été traités et simulés. L'accent était mis sur (les moyens de) la communication de crise, la sécurité personnelle, la collaboration civile-militaire, la gestion du stress, et les techniques de négociation et relatives aux médias.

Plus tard dans l'année, plusieurs équipes ont aussi participé à deux exercices militaires de simulation de crise séparés (*Crazy Trip en ECC-ontplooiing*)

La nécessité de ces formations et de ces exercices est ressortie de différentes missions menées dans le courant de l'année 2013. Des membres d'équipes FACT ont par exemple été engagés dans des missions spécifiques au Liban, en Egypte et aux Philippines.

#### **La Terre vit... et tremble**

Bien que les conséquences des caprices de la nature aient plus souvent un impact humanitaire sur les populations locales et moins sur notre communauté d'expatriés belges, le supertyphon Haiyan qui a sévi en novembre a mobilisé tout le monde au Centre de crise. Grâce à la collaboration d'une équipe consulaire avec notre équipe B-FAST et notre ambassade de Manille, il a été possible d'effectuer un screening approfondi de la zone fortement touchée et nos compatriotes ont pu, à une victime près, tous être retrouvés vivants dans un délai relativement court.

### *The hot spots*

L'instabilité politique touchant plusieurs pays a toutefois joué un rôle majeur en 2013, notamment sur le continent africain et au Moyen-Orient.

#### **République centrafricaine**

En ce qui concerne la gestion de la crise, l'attention s'est entre autres concentrée sur la RCA, où des groupes rebelles se sont emparés du pouvoir. Ces événements ont entraîné le départ de citoyens européens du pays et l'évacuation de plusieurs Belges qui s'étaient retrouvés dans des situations pénibles.

#### **Egypte**

La destitution du président Morsi en juillet a mis le pays sous haute tension pour le reste de l'année. Ce sont surtout l'évacuation de la Place Tahrir, les violentes confrontations entre les partisans et les opposants au régime, les attaques ciblées qui ont eu un impact non seulement au sein même du pays, mais aussi au-delà de ses frontières (important retour du terrorisme).

#### **Liban**

La Belgique restant préoccupée quant à l'éventuelle propagation du conflit syrien vers les pays voisins, la situation au Liban occupe également une place prépondérante dans notre suivi quotidien. Plusieurs missions ont été menées à Beyrouth en 2013 afin d'assurer la préparation régionale aux catastrophes.

#### **Sud Soudan**

La situation sécuritaire précaire dans le jeune Sud Soudan fin 2013 a poussé la communauté internationale à évacuer ses ressortissants. Avec la collaboration de l'Italie, de l'Allemagne et surtout des Pays-Bas, plusieurs de nos ressortissants ont pu rentrer en Belgique.

#### **République démocratique du Congo**

L'est de la RDC reste une poudrière qui a suscité des inquiétudes à plusieurs reprises en 2013. Les différentes vagues d'attaques des rebelles du M23 à Goma et Bukavu ont demandé plusieurs fois notre plus grande attention. Les tumultes observés fin décembre à Kinshasa et Lubumbashi ont aussi exigé l'organisation des concertations nécessaires et d'une communication ciblée avec nos expatriés présents sur place.

#### **Philippines**

Suite à l'opération de B-FAST menée fin novembre après le passage du supertyphon Haiyan aux Philippines, le call center des Affaires étrangères a été activé afin de recevoir et d'assurer le suivi des nombreux appels concernant les Belges disparus. Une très bonne collaboration entre le Centre de crise, l'ambassade de Manille et une équipe consulaire à Leyte a permis de retrouver rapidement les Belges résidant dans la région.

### *Collaboration avec la Défense*

La très bonne collaboration avec la Défense a de nouveau été intensifiée. Des missions communes ont non seulement été organisées au Kenya, en République démocratique du

Congo, en Indonésie et à Bangkok, entre autres. On a aussi vérifié dans quelle mesure d'autres synergies pouvaient être développées afin d'aborder la gestion de crise de manière encore plus efficace.

Fin novembre 2013, le Centre de crise a organisé avec la Défense la 26ème réunion du groupe de coordination sur les opérations d'évacuation des non-combattants, un forum de concertation consulaire-militaire international permettant l'échange d'informations relatives au plan d'urgence et aux évacuations des non-combattants. Ce sont surtout les points d'attention pratiques en cas de situations de crise à l'étranger qui ont été mis à l'honneur lors de cette réunion de deux jours. Plusieurs points noirs ont pu être éliminés à l'aide de deux simulations théoriques spécifiques (dont une sur le Liban).

### ***Belgian First Aid & Support Team (B-FAST)***

Cette année aussi, B-FAST a été au centre de l'attention des médias, non pas par attention, mais par nécessité. A la demande du gouvernement philippin, B-FAST a envoyé du 10 au 23 novembre une équipe dans la région de Visayas, qui avait été fortement touchée par le passage du supertyphon Haiyant/Yolanda. Les efforts colossaux fournis par tous les départements partenaires ont contribué au déploiement rapide de l'équipe et à un déroulement sans heurts de l'ensemble de l'opération. Cela n'est pas passé inaperçu chez nos partenaires européens et internationaux. Le samedi 16 novembre, la Commissaire européenne à l'Aide humanitaire a visité l'hôpital mobile opérationnel de B-FAST à Palo, au sud de Tacloban. Après l'opération et sur invitation de la Commissaire Georgieva, B-FAST se trouvait le 12 décembre à Strasbourg avec un stand de démonstration lorsque le Parlement européen a donné le feu vert pour la nouvelle réglementation européenne relative à la protection civile, en ce compris l'aide humanitaire dans des zones sinistrées.

Un suivi permanent des situations précaires dans le monde (par exemple les inondations qui ont touché le sud de l'Allemagne et l'Angleterre, les séismes en Iran/Pakistan, la crise humanitaire en Syrie et dans la région, l'effondrement d'un hôtel à Kinshasa, la crise sécuritaire dans le Sud Soudan) maintient B-FAST en stand-by et renforce la concordance mutuelle entre les départements partenaires.

B-FAST participe aussi activement sur la scène internationale. Les volontaires de B-FAST suivent des formations en gestion de crise civile qui sont organisées par l'Union européenne ou les Nations unies. Et ce n'est pas tout : du 2 au 6 septembre, B-FAST a organisé à Bruxelles en collaboration avec l'ONU (BCAH de l'ONU) un cours sur la coordination internationale pour les interventions d'urgence (*On-Site Operations & Coordination Centre*). Nous allons tenter avec l'ONU de poursuivre cet élan durant les prochaines années. Le soutien logistique et relatif au contenu que B-FAST assure pour les cours étrangers (notamment en Tunisie) a lui aussi été fortement apprécié.

Un suivi concret a également été assuré par rapport à la demande de l'ANSEA visant à assurer une plus grande concertation en étant présent à un séminaire sur l'aide en cas de calamités. Ce séminaire a été organisé le 3 juillet et s'est tenu au centre de crise de l'ANSEA à Jakarta (Indonésie). Notons que B-FAST était la première organisation gouvernementale européenne à y être invitée.

Plus tôt dans l'année, B-FAST avait aussi participé avec la Commission européenne à un exercice international en Thaïlande, co-organisé par l'ANSEA.

Enfin, le dixième anniversaire de B-FAST a été un autre temps fort. Un nouveau site Web a été lancé. L'organisation et le travail de B-FAST ont été mis en avant à l'occasion de nombreuses activités publiques (journée portes ouvertes de l'ATCC à Semmerzake, la Fête nationale à Bruxelles, ou encore la journée de la sécurité à Nieuport). Le 7 décembre a été le point d'orgue de cette année d'anniversaire, date à laquelle Manneken Pis a revêtu un uniforme de B-FAST et qui était aussi une journée de rencontre pour les volontaires de B-FAST. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.b-fast.be](http://www.b-fast.be).

## **3. La politique**

### **1. La Belgique dans le monde : activités bilatérales**

#### **Coordination et Affaires générales (B0.0)**

Créé en avril 2012, le Comité d'organisation de la commémoration de la Première Guerre mondiale comprend deux représentants du SPF Affaires étrangères : le directeur général Mondialisation – désigné comme commissaire général adjoint – et le directeur général adjoint des Affaires bilatérales. Ces derniers ont eu pour mission, en 2013, d'approfondir les contacts avec les responsables de la commémoration dans plusieurs pays partenaires privilégiés (France, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande...), de collaborer avec les postes dans ces pays pour mettre sur pied des programmes de diplomatie publique et de promotion de l'image de la Belgique, et de préparer le volet international des deux cérémonies commémoratives fédérales de 2014 (4 août, Liège et 28 octobre, Ypres-Nieuport). À cet effet, de nombreux contacts ont eu lieu avec les ambassades des plus de 50 pays invités à ces cérémonies.

#### **Service Pays limitrophes (B1.0)**

En septembre 2013, la direction générale Affaires bilatérales s'est réorganisée pour accorder plus d'attention à nos voisins directs, à savoir les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, la France et le Royaume-Uni. Non seulement nous avons énormément de relations avec nos pays voisins, mais nous développons aussi en parallèle tout une série de coopérations dites transfrontalières.

La coordination de toutes ces relations se fait avec les multiples acteurs du terrain, les Régions et Communautés de notre pays, les entités transfrontalières elles-mêmes ou encore les entités locales proches de nos frontières ainsi que, bien entendu, nos ambassades et nos consulats généraux en France et en Allemagne.

#### **Royaume-Uni**

Les 10 et 11 octobre 2013 s'est tenue à Londres, dans les prestigieux bâtiments de *Lancaster House*, la quatorzième édition annuelle de la conférence belgo-britannique. Le thème retenu pour l'édition 2013 était : *History and reconciliation : engaging a new generation*. Une centaine de participants et panélistes issus des milieux politique, économique, académique et culturel ont débattu des enseignements à retenir de la Première Guerre mondiale, mais aussi des autres conflits du XX<sup>e</sup> siècle. Les propos étaient illustrés par les travaux d'historiens et cadraient avec le contexte des événements commémoratifs du 100<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. À cette occasion également, le ministre Reynders a rencontré son homologue britannique, David Lidington.

#### **Benelux**

Le 18 juillet 2013, la présidence luxembourgeoise a organisé une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères du Benelux et la Ministre-Présidente de la Rhénanie du

Nord-Wesphalie, Hannelore Kraft. Cette rencontre est un incitant politique significatif pour la poursuite du développement du partenariat entre le Benelux et le land allemand de RNW. Divers thèmes y ont été abordés, avec en priorité la mobilité professionnelle, l'énergie et le transport.

### **Pays-Bas**

Le 1er octobre 2013 l'ambassade belge a déménagé à une nouvelle adresse à La Haye. Elle est désormais établie Johan van Oldenbarneveltlaan 11. L'inauguration officielle a été célébrée en présence du ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Timmermans. Un accord en vertu duquel les diplomates belges et néerlandais allaient agir ensemble et sous un même toit à Caracas a parallèlement été signé.

Cette colocation au Venezuela est un exemple de l'ensemble de colocations déjà en place, entre autres à Buenos Aires, Mexico-City et Kinshasa. La collaboration diplomatique entre les Pays-Bas et la Belgique est très forte, notamment dans le cadre du Benelux. La collaboration est aussi assurée d'un point de vue logistique afin de réaliser des économies et de moderniser la diplomatie.

### **Europe occidentale, Europe centrale et Amérique du Nord (B1.1)**

Au fil des ans, nos liens politiques et économiques sont devenus beaucoup plus forts avec les pays de l'ancien Bloc soviétique, qui sont devenus membres de l'UE en 2004, 2007 et 2013 (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Bulgarie, Roumanie et Croatie), comme en atteste par exemple le fait que la Slovénie, la Slovaquie, l'Estonie et la Lettonie aient entre-temps rejoint la zone Euro.

La direction générale des Affaires bilatérales y a répondu. A partir de juin 2012, le suivi des relations bilatérales de la Belgique avec l'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis), tous les Etats membres de l'UE, les quatre membres EFTA (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) et les quatre micro-Etats (Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Saint-Siège) a été confié à la nouvelle direction B1.1.

Pour des raisons d'efficacité, les 5 pays voisins ont été placés dans une direction séparée en septembre. La direction Europe occidentale, Europe centrale et Amérique du Nord (B1.1) suit donc désormais 32 pays via 26 ambassades, 5 consulats généraux et 4 consulats de carrière.

Avec le Canada et les Etats-Unis, nos rapports bilatéraux sont traditionnellement globaux, intenses et constructifs : la Belgique véhicule une image positive dans les deux pays. Des objectifs, des intérêts et des sujets spécifiques peuvent toutefois toujours être identifiés et approfondis.

Bon nombre de nos relations s'inscrivent dans le cadre de l'OTAN et des rapports transatlantiques globaux entre l'UE et l'Amérique du Nord. Les négociations finales en vue d'un large accord commercial économique entre l'UE et le Canada ainsi que les négociations lancées en 2013 par rapport à un vaste accord commercial et d'investissement avec les Etats-Unis en sont des exemples illustratifs.

Sur le plan bilatéral, la mission économique princière en Californie (début juin) et la visite du ministre Reynders à Washington D.C. le 7 juin ont attesté des excellentes relations. Il a en outre successivement reçu à Bruxelles le 24 avril le ministre canadien des Affaires étrangères, John Baird, et le Secrétaire d'Etat américain, John Kerry.

Des rapports diplomatiques bilatéraux actifs et intenses ont aussi été entretenus avec l'Europe centrale et occidentale en 2013. Citons par exemple les visites de travail du ministre Reynders à Varsovie (29 et 30 janvier), à Riga (10 mai) et à Vienne (13 et 14 mai). Le ministre a par ailleurs reçu à Bruxelles le Prince Albert II de Monaco (22 mai) ; son homologue roumain M. Corlatean (28 mai) ; son homologue hongrois, M. Martonyi (31 mai) ; et le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Sikorski (4 septembre).

### **Europe orientale et du sud-est et Asie centrale (B1.2)**

2013 a été une année chargée pour le service Europe orientale et du sud-est et Asie centrale. Le développement et le changement constants observés dans les différentes sous-régions se sont poursuivis cette année, tant au niveau interrégional que sur le plan bilatéral avec la Belgique ou dans les relations avec l'UE. Cette évolution s'est caractérisée par une dynamique de contacts intenses.

Le ministre Reynders s'est rendu deux fois en **Russie**, tandis que son collègue M. Lavrov a effectué une visite exclusive bilatérale en Belgique. Le vice-Premier ministre Rogozin s'est rendu à Bruxelles à l'occasion d'une Commission économique mixte très fréquentée, qui a compté plus de 300 participants au *Business Forum*. Le Plan d'action bilatéral avec la Russie a également été finalisé. Sa signature est prévue en 2014.

Les relations avec l'**Ukraine** ont surtout été marquées par les problèmes internes du pays suite aux relations entretenues avec l'UE dans le cadre du Partenariat oriental. Une intense préparation au niveau de l'UE et sur le plan bilatéral n'a pas entraîné la signature par le pays et a débouché sur une impasse politique dans laquelle se trouvait toujours le pays début 2014.

Le succès naissant du dialogue politique mené entre la **Serbie** et le **Kosovo**, sous l'égide de la Haute-Représentante Ashton, a entraîné une plus grande stabilité dans les Balkans occidentaux et a ouvert la porte à la poursuite du rapprochement institutionnel vis-à-vis de l'UE. Le ministre Reynders a visité les deux pays et a pu participer à cette évolution.

Une mission Benelux menée en **Bosnie** a tenté de contribuer à la conciliation politique interne et à la stabilité, mais les progrès restent très difficiles dans le pays.

Des représentants du service B1.2 ont aussi participé à des missions d'observation menées en marge des élections organisées en **Macédoine**, en **Albanie** et au **Kosovo**.

Le ministre Reynders a aussi visité la **Moldavie** et la **Géorgie** avec ses collègues du Benelux en vue de préparer et de soutenir leurs ambitions respectives dans le cadre du Partenariat oriental et leur rapprochement vis-à-vis de l'UE. Dans ce cadre, les relations avec la **Biélorussie** et l'**Arménie** se sont moins bien déroulées, car, sous la pression exercée par la Russie, elles subordonnent le chemin vers le Partenariat oriental à leurs

relations avec la Russie. L'**Azerbaïdjan** n'affiche pas d'autres ambitions par rapport à ce partenariat, mais cherche à se rapprocher de l'UE et de la Belgique en vue d'une collaboration économique plus intense.

L'**Asie centrale** cherche elle aussi à accroître le développement économique avec l'UE, qui n'en est toutefois pas le premier partenaire vu la présence de la Russie, de la Chine, de la Turquie et de l'Iran. La situation politique dans cette région se prête toutefois peu à une véritable collaboration. M. Rahkmon, Président du Tadjikistan, et M. Atambayev, Président du Kirghizstan, se sont rendus en Belgique.

La Belgique entretient des liens étroits avec la Turquie et de nombreux contacts bilatéraux ont à nouveau été assurés à divers niveaux en 2013 sur des sujets politiques et économiques, outre des thèmes tels que la collaboration sur le plan politique, les Affaires intérieures et la Justice. Ces trois derniers thèmes ont été abordés lors d'une réunion ministérielle trilatérale. Le ministre Reynders a aussi rencontré le ministre turc des Affaires économiques en vue de la création de la *Joint Economic Trade Commission*.

### **Afrique du Nord et Moyen-Orient (B1.3)**

En **Tunisie**, l'année 2013 a été marquée par deux crises politiques importantes à la suite de l'assassinat de deux opposants politiques, en février et en juillet. Si elles ont contribué à prolonger encore davantage la période de transition, ces crises ont toutefois joué en faveur du rapprochement des parties et de l'émergence d'un esprit de consensus, notamment dans le cadre du dialogue national mené par l'alliance inédite des syndicats, du patronat, de la Ligue des droits de l'homme et de l'Ordre des avocats. Cet esprit de consensus, combiné à la vigilance et à l'activisme de la société civile tunisienne, ont permis au pays d'Afrique du Nord de surmonter les crises de manière pacifique et de parvenir à l'adoption, le 26 janvier 2014, d'une nouvelle constitution, étape majeure dans le cadre de l'édification d'un État démocratique (aucune mention de la Charia, mention des droits de l'homme, y compris la liberté de conscience, reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes, indépendance du pouvoir judiciaire et respect du pluralisme politique). La Tunisie semble donc redevenir le pays phare de la région, mais devra toutefois consolider l'État de droit et relever des défis économiques majeurs (notamment le chômage des jeunes). Cette année, la Belgique a continué à soutenir le processus de transition sur place, notamment grâce au financement d'un programme d'appui du PNUD aux travaux de l'assemblée constituante tunisienne.

Au **Maroc**, l'année 2013 a été marquée par la formation d'un nouveau gouvernement à la suite du retrait du parti de l'Istiqlal - second en nombre de voix aux élections de novembre 2011 - de la coalition qu'il formait avec le PJD, parti islamo-conservateur. Entré en service en octobre, le nouveau gouvernement compte davantage de femmes ainsi que quelques technocrates. En décembre, le ministre Reynders a rencontré son nouvel homologue marocain, Salaheddine Mezouar. Les deux ministres ont souligné l'importance, la constance et la qualité des relations bilatérales entre la Belgique et le Maroc. Ils se sont également entendus sur la nécessité de les dynamiser encore davantage et de renforcer leur visibilité.

Après une première visite en **Algérie** en juillet 2012, le ministre Reynders s'y est de nouveau rendu en février 2013. Cette seconde visite en moins d'un an a permis à nos deux pays de renforcer leurs relations et de mettre en évidence la volonté commune de coopérer, non seulement sur les dossiers bilatéraux mais aussi sur des dossiers multilatéraux d'intérêt commun comme la crise malienne ou les questions d'insécurité et de terrorisme dans la zone saharo-sahélienne, pour lesquels l'Algérie bénéficie d'une expertise reconnue. La coopération en matière d'asile et de migration gagnerait toutefois à être améliorée.

La situation en **Libye** a continué à se détériorer en 2013, tant sur le plan de la politique que de la sécurité. La faiblesse du gouvernement et des institutions face à la puissance et à l'omniprésence des milices à travers le pays, la division et la cacophonie régnant au sein du Congrès général libyen, la prolifération des armes, la perte de contrôle du gouvernement sur plusieurs sites d'extraction pétrolière ou encore les conflits liés à des rivalités entre milices, quartiers, villes ou tribus ont contribué à la déstabilisation générale du pays et à l'accumulation de retard dans le processus de transition. Le mandat du Congrès général libyen, qui devait expirer en février 2014, a toutefois été prolongé jusqu'en décembre 2014, dans l'attente de la fin des travaux du comité chargé de la rédaction de la constitution qui devrait être élu le 16 février 2014, et de l'adoption par référendum de la nouvelle constitution libyenne. Sur le plan bilatéral, des mesures de réduction du personnel diplomatique ont été prises dans notre ambassade à Tripoli vu la détérioration de la sécurité sur place. Notre pays a toutefois tenu à maintenir son soutien à la Libye dans le cadre du processus de transition, notamment à travers un programme de coopération dans le secteur des soins de santé, mis au point par Healthcare Belgium, ainsi que par le biais de projets de l'Union européenne (participation à la mission civile européenne EUBAM de gestion intégrée des frontières et détachement d'un expert national « police » au sein de la délégation européenne à Tripoli).

La situation de l'**Egypte** ne s'est pas stabilisée en 2013. La protestation du peuple contre le président Morsi a finalement pu compter sur le soutien de l'armée, qui a décidé d'intervenir début juillet et de destituer Mohammed Morsi du pouvoir. Cette intervention s'est accompagnée d'une large répression d'une importante partie du commandement des Frères Musulmans. La protestation contre cette prise de pouvoir de l'armée a toutefois atteint son paroxysme lorsque l'armée et les services de l'ordre ont tenté d'évacuer deux sit-in au Caire. Ces actions ont causé plusieurs centaines de morts et ont consterné la communauté internationale.

Notons cependant que la société égyptienne soutient la politique de l'actuel gouvernement. La population égyptienne en a en effet assez de la révolution, elle veut que son pays soit stable et progresse sur le plan socio-économique, car l'économie égyptienne (et surtout le tourisme) a fortement pâti des nombreux incidents survenus en Egypte. Afin de remettre l'Egypte sur la voie de la démocratie, le gouvernement a élaboré une feuille de route prévoyant la rédaction d'une nouvelle constitution, entre-temps approuvée par référendum, et l'organisation de nouvelles élections présidentielles et parlementaires.

L'année 2013 peut être qualifiée d'*annus horribilis* pour la **Syrie** et la population syrienne. La protestation populaire contre le régime Assad, qui a débuté en mars 2011, a débouché

sur une guerre civile dans laquelle l'opposition au régime joue non seulement un rôle, mais où les groupements terroristes tentent aussi de mener une guerre par procuration sur le territoire syrien. Cette guerre a entre-temps fait plus de 120.000 victimes et des millions de personnes ont quitté leur habitation. Plus de 2,3 millions de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins et encore plus de personnes sont en fuite en Syrie. Il s'agit de la plus grande crise humanitaire enregistrée depuis des années, et elle demande des efforts considérables de la communauté internationale.

Alors qu'Assad a semblé perdre peu à peu le contrôle de la situation durant la première moitié de l'année et qu'il a été de plus en plus isolé sur le plan international, la crise sur les armes chimiques a complètement changé cette dynamique. Le 21 août, l'utilisation massive d'armes chimiques contre la population civile de Ghouta a été constatée. Tous les éléments pointaient le régime Assad, et les Etats-Unis, rejoints par la France, ont menacé d'intervenir militairement. L'intervention militaire n'a pu être évitée qu'au dernier moment, lorsqu'un accord russo-américain a pu être trouvé par rapport à la destruction de ces armes chimiques. Cette solution a toutefois entraîné une nette progression de la légitimité internationale d'Assad.

Il y a eu sur le plan politique d'interminables discussions visant à fixer une date pour le lancement des entretiens entre l'opposition et le régime Assad. Ce n'est qu'en décembre que la Russie et les Etats-Unis ont pu se mettre d'accord pour entamer le 22 janvier 2014 les entretiens dans le cadre de Genève II.

Au **Liban**, l'année 2013 aura été marquée par une dégradation croissante de la situation politique et économique et de la sécurité du pays, de plus en plus affecté par le conflit syrien.

Côté politique, les blocages sont notamment dus à l'absence d'accord sur la réforme électorale et à la démission du premier ministre Mikati en avril 2013, le formateur T. Salam n'ayant toujours pas réussi à former un gouvernement pour conduire le pays aux élections présidentielles. Le conflit syrien a un impact évident sur la situation au Liban qui a opté pour une politique de dissociation mais s'est trouvé en porte-à-faux lorsque le Hezbollah a ouvertement reconnu son implication en Syrie, en soutien au régime de Bashar al-Assad. Cette situation n'a fait qu'exacerber les tensions entre pro et anti-syriens (14 et 8 mars), plus généralement entre chiites et sunnites, avec notamment une sérieuse dégradation de la sécurité, marquée par une série d'attentats à la voiture piégée.

À cela s'ajoute l'impact humanitaire. L'accueil de plus de 800 000 réfugiés syriens et de 50 000 réfugiés palestiniens, sans compter les travailleurs saisonniers, pèse très lourd sur les structures économiques, sociales et éducatives du pays ainsi que sur l'environnement. Du point de vue économique et budgétaire, cette présence représente chaque année plus de 2,9 % du PIB.

Concernant le **processus de paix israélo-palestinien**, l'année 2013 aura surtout été marquée par un nouvel espoir lié à la reprise des pourparlers.

À la suite de la formation du gouvernement israélien, John Kerry, secrétaire d'État américain, a relancé les négociations de paix qui portent sur la politique, l'économie et la

sécurité. Le secrétaire d'État se sera rendu près de dix fois dans la région entre juillet et décembre afin de trouver un accord sur les grandes questions relatives à la sécurité, aux réfugiés, au statut de Jérusalem et aux frontières. Peu d'informations filtrent sur le contenu des négociations mais les progrès semblent très ténus. Dans le même temps, la colonisation n'a jamais été aussi importante, surtout en contrepartie de la libération de groupes de prisonniers pré-Oslo. Globalement, ce sont quelques milliers de nouvelles unités qui ont été annoncées.

Depuis 2012, **l'Autorité palestinienne** souffre d'une crise budgétaire sans précédent, due à un ralentissement de l'économie et à une diminution de l'aide internationale au budget de l'Autorité. Cette situation se fait encore davantage sentir dans la bande de Gaza, qui a souffert d'une perte de soutien des Frères musulmans d'Égypte (destruction par l'Égypte de plus de 90 % de ses tunnels) et surtout d'une fermeture quasi-complète de l'entité depuis octobre 2013, à la suite de la découverte d'un tunnel souterrain reliant Gaza à Israël.

Concernant **Israël**, l'année 2013 a été marquée par des relations difficiles avec l'Union européenne, à la suite de la publication des directives sur l'éligibilité des entités israéliennes et leurs activités dans les territoires occupés depuis 1967, pour les bourses, prix et instruments financiers. L'annonce de ces directives et leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 aura donné lieu à de longues et douloureuses négociations avec les Israéliens, sans pour autant que l'Union européenne renonce au principe d'exclusion de tout financement dans les colonies.

En **Iran**, les élections présidentielles se sont dès le premier tour du 14 juin soldées par une majorité pour Hassan Rohani, cleric modéré suivant les normes iraniennes. Il a réussi à mettre en place un gouvernement composé de ministres conservateurs et modérés. L'Iran a fait entendre une nouvelle voix, souvent qualifiée d'offensive de charme. Cela a ouvert la voie à des négociations constructives avec l'E3+3 à propos du dossier nucléaire. Elles devraient aboutir à un accord temporaire le 24 novembre. L'Iran y a fait des concessions en ce qui concerne ses activités nucléaires, en échange de quoi le pays a obtenu une suspension de certaines sanctions.

L'année 2013 a été difficile pour **l'Irak**. La violence sectaire a de nouveau fait rage et a fait des milliers de victimes. Des élections nationales ont toutefois été annoncées pour le 30 avril 2014, tandis que la classe politique du pays a décidé en consensus d'introduire un nouveau code électoral. La croissance notable et constante de l'économie irakienne était également une bonne nouvelle.

**L'Arabie saoudite** a soutenu le changement de pouvoir en Égypte et a plaidé pour une intervention militaire en Syrie. L'absence de celle-ci a ébranlé les relations avec l'allié américain. Le pays a aussi été directement impliqué dans le conflit en Syrie via l'aide apportée aux milices rebelles. Suite au rapprochement occidental vis-à-vis de l'Iran et à l'impuissance du Conseil de Sécurité de l'ONU dans les questions syriennes et palestiniennes, l'Arabie saoudite a renoncé à un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, mais est bien devenue membre du Conseil des Droits de l'Homme. L'Arabie saoudite est intervenue comme un leader régional plus actif sur la scène internationale.

La classe internationale du **Qatar** a été mise à mal lorsque les Frères Musulmans, qui ont été soutenus par le Qatar, ont été chassés du pouvoir en Egypte. L'abdication exceptionnelle et bien préparée de l'émir au profit de son fils semble annoncer une nouvelle période d'action moins provocante sur le plan international. Le pays est aussi confronté à des défis nationaux : l'organisation de la Coupe du Monde de Football en 2022 place le pays et les conditions de travail de la main-d'œuvre étrangère peu coûteuse sur le devant de la scène mondiale.

Au **Yémen**, le dialogue national au cours duquel les différents partis devraient se pencher sur l'avenir du pays a été lancé en mars. Même si le dialogue devait se clôturer à l'automne, des progrès considérables ont été réalisés avec quelques mois de retards, juste avant la fin de l'année. La situation sécuritaire dans le pays reste cependant très instable.

Au **Bahreïn**, des citoyens sont régulièrement descendus protester dans la rue, tandis que les autorités et l'opposition se sont enlisées dans une impasse. L'opposition s'est d'une part quelque peu radicalisée, tandis que les autorités ont d'autre part montré peu de bonne volonté pour mener des réformes.

## **L'Afrique au sud du Sahara (B1.4)**

### **Grands Lacs**

La rébellion du M23 dans les Kivu a marqué l'actualité de la région des Grands Lacs pendant l'année 2013. Le SPF Affaires étrangères a poursuivi ses efforts, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, pour faire respecter la souveraineté du Congo, mettre fin à la rébellion et promouvoir des réponses globales aux causes profondes du conflit dans la région, notamment à travers la mise en œuvre de l'accord-cadre signé à Addis-Abeba sous l'égide de l'ONU en février 2013. La Belgique a en particulier plaidé pour la lutte contre l'impunité des principaux responsables de la rébellion. La défaite du mouvement rebelle, privé de soutien extérieur et d'appuis intérieurs, est une étape importante dans la pacification et la stabilisation de l'est de la RDC, mais elle ne signifie pas pour autant la fin des problèmes d'insécurité dans la région. De nombreux groupes armés restent actifs à l'est du Congo et des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) doivent être mis au point pour les rebelles qui se sont rendus.

L'attention de l'envoyé spécial pour les Grands Lacs s'est donc portée plus particulièrement sur les conséquences de ces rébellions sur la stabilité régionale et celle, interne, de la République démocratique du Congo (RDC) et le suivi de l'accord-cadre. L'envoyé spécial est resté en contact étroit avec les principaux partenaires au sujet de cette crise et s'est rendu à plusieurs reprises dans la région pour rassembler les informations, transmettre les positions belges et essayer de peser sur les différents interlocuteurs dans le sens des évaluations belges de cette crise aux conséquences humanitaires considérables. Il est intervenu au nom du ministre lors du débat que le Conseil de sécurité a consacré en juillet 2013 à la situation dans la région des Grands Lacs. L'envoyé spécial a aussi entretenu des contacts réguliers avec les partenaires européen(s) et américain(s) (il s'est rendu deux fois aux États-Unis en 2013) au sujet de la crise en RDC et de l'avenir de la région des Grands Lacs.

Par ailleurs, comme lors des années précédentes, le respect des droits de l'homme, l'exploitation illégale des ressources naturelles (dans le cadre de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs – CIRGL – et de l'OCDE), la question de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*), l'évolution de la sécurité et l'impact transfrontalier ont été suivis avec attention, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

### **République démocratique du Congo**

La stabilisation de l'est de la RDC a été une des priorités de notre politique étrangère en 2013. La Belgique a salué la signature de l'accord-cadre d'Addis-Abeba et offert sa pleine collaboration pour la transposition de ces engagements. La Belgique a aussi suivi attentivement les événements liés à la sécurité au Katanga. Le ministre Reynders s'est rendu en RDC en août pour parler de la situation à l'est mais aussi des dossiers économiques et des investissements belges ainsi que du processus électoral.

Sur ce dernier sujet, la Belgique plaide pour des élections libres et transparentes en RDC. Un processus électoral réussi est un élément essentiel pour la stabilisation et la pacification du Congo. Le ministre Reynders a rencontré à ce titre l'abbé Malu-Malu, président de la Commission électorale nationale indépendante, le 19 novembre 2013, à Bruxelles.

Un autre dossier prioritaire de notre politique envers la RDC est la lutte contre les violences sexuelles. La Belgique soutient depuis plusieurs années le travail du Dr Mukwege qui soigne les femmes victimes de violences sexuelles dans son hôpital de Panzi au Sud-Kivu. Le SPF Affaires étrangères a ainsi financé l'année dernière la construction d'une salle d'opération pour la chirurgie sous laparoscopie à l'hôpital de Panzi. Ce subside a été versé au titre de notre budget « consolidation de la paix ».

Enfin, la Belgique s'investit dans la nécessaire réforme du secteur de la sécurité en RDC, notamment à travers la formation par nos militaires de bataillons d'intervention rapide pour l'armée congolaise. Le SPF Affaires étrangères apporte une contribution financière à ce programme de formations.

### **Burundi**

La Belgique a continué à suivre de près les développements politiques au Burundi. Notre attention s'est portée notamment sur l'actualité législative, en particulier la nouvelle loi sur les médias. Répondant à notre invitation, le deuxième vice-président, Gervais Rufyikiri, et le ministre des Relations extérieures, Laurent Kavakure, sont venus à Bruxelles pour expliquer le contenu et les intentions de ce texte au ministre des Affaires étrangères, aux parlementaires belges et européens. Notre pays a également plaidé pour l'ouverture, à l'opposition extra-parlementaire et à la société civile, des débats sur l'adoption du projet de modification de la Constitution, et pour le respect des accords d'Arusha. De même, lors des discussions sur le mandat du Bureau des Nations unies au Burundi (BNUB), la Belgique s'est positionnée en faveur d'un maintien de la mission onusienne au moins jusqu'aux élections de 2015. Sur le plan politique, le bon déroulement du processus électoral constituera une de nos principales préoccupations pour 2014.

### **Rwanda**

La Belgique continue à suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de la politique interne, en ce compris la question de l'espace démocratique laissé à l'opposition et celle des droits

de l'homme. Au niveau de la politique étrangère, on retiendra la prise de fonction du Rwanda comme membre non permanent du Conseil de sécurité, ce qui lui permet, par son expertise, d'influer sur des décisions pouvant notamment porter sur des situations « pays » ou des questions qui lui tiennent à cœur.

Le Rwanda reste un partenaire important de la Belgique. Notre coopération au développement a repris de l'élan ; la mise en œuvre du PIC 2011-2014 a bien progressé malgré quelques retards initiaux. Au plan des relations bilatérales, on notera quelques évolutions positives avec notamment la résolution de questions ponctuelles à caractère technique et quelques visites réussies.

### **Ouganda**

La Belgique suit de très près la situation politique et des droits de l'homme en Ouganda. Six instructeurs militaires belges ont participé à la mission de formation européenne des troupes de sécurité somaliennes en Ouganda (*EUTM Somalia*). Notre pays participe aussi activement à la formation de soldats ougandais qui font partie de *l'African Union Mission in Somalia* (AMISOM). En septembre 2013, le ministre Reynders a reçu son homologue ougandais, rencontre suivie une semaine plus tard d'une entrevue du Président ougandais avec les ministres des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement. Une mission commerciale de la Chambre belge du Commerce CBL-ACP avec une vingtaine d'entreprises s'est bien déroulée.

### **République centrafricaine**

La situation de la République centrafricaine est très inquiétante. L'insécurité et l'effondrement total de l'ordre public exposent les populations civiles à de graves atteintes aux droits de l'homme. L'ensemble de la population est considérée en situation de risque humanitaire grave. Le rétablissement de la sécurité et la situation humanitaire sont une priorité. Il est également essentiel de maintenir la RCA à l'agenda international et d'apporter un soutien renforcé et coordonné. C'est dans cette optique que la Belgique a répondu favorablement à la demande de soutien de la France et mis à disposition un avion de transport tactique C-130 Hercules. La Belgique a également débloqué fin 2013 des fonds sur le budget « aide d'urgence » (via l'Unicef) en faveur des réfugiés centrafricains en RDC.

### **Sud Soudan**

La dégradation en un conflit armé de la lutte pour le pouvoir politique au Sud Soudan mi-décembre 2013 préoccupe beaucoup la Belgique et l'Union européenne, en partie en raison des conséquences humanitaires désastreuses et des retombées régionales dans une région déjà instable. La Belgique appuie donc pleinement sur les tentatives de médiation de *l'Intergovernmental Authority on Development* (IGAD).

### **Tanzanie**

Dans le cadre du Programme européen de Réinstallation, notre pays a participé en 2013 à la réinstallation de 31 réfugiés burundais et 7 réfugiés congolais de Tanzanie, pour lesquels l'organisation des réfugiés des Nations unies a estimé qu'ils avaient besoin d'être protégés. Une mission économique de FIT en Tanzanie, avec participation d'une trentaine d'entreprises belges, a été très bien reçue et a permis de nouer des contacts prometteurs.

## **Somalie**

La Belgique a aussi apporté son aide organisationnelle et logistique à la Conférence sur la Somalie qui s'est tenue à Bruxelles le 16 septembre 2013 à l'initiative de l'Union européenne et du gouvernement fédéral de Somalie. Comme les années précédentes, la Belgique a participé en 2013 avec la frégate Louise-Marie à l'opération Atalanta dans le cadre de la force navale européenne (EUNAVFOR) contre les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. La Belgique a en outre collaboré à l'opération EUCAP NESTOR (mission de renforcement régional des capacités maritimes locales basée à Djibouti) de janvier à avril 2013.

## **Sahel**

La détérioration rapide de la situation au nord du **Mali** et l'intervention française Serval en janvier 2013 ont focalisé l'attention sur ce pays. La Belgique a rapidement apporté son soutien logistique à la France et, par la suite, a poursuivi son implication au niveau européen dans le cadre de la mission de formation EUTM Mali. Plus largement, le **Sahel** a continué d'être au cœur des préoccupations de la communauté internationale. La Belgique, notamment dans le cadre de l'Union européenne, par l'intermédiaire du RSUE Sahel, et de sa stratégie pour le développement et la sécurité de la région, demeure extrêmement attentive aux évolutions dans cette zone qui compte deux pays partenaires de sa coopération bilatérale, le Niger et le Mali. Le ministre Reynders a d'ailleurs pris part au *High Level Meeting Sahel* organisé en marge de l'AGNU. À cette occasion, il a également eu un contact avec son homologue ghanéenne, H. Tetteh, lors d'un *side-event* que la Belgique a co-organisé avec le **Ghana** sur la prévention des génocides.

L'année 2013 a vu la situation au Mali évoluer positivement. L'élection présidentielle d'Ibrahim Boubacar Keïta en août 2013 et les élections législatives de novembre-décembre ont parachevé le retour à l'ordre constitutionnel. Le ministre Reynders avait effectué une mission à Bamako en février 2013, moment clé de l'adoption de la feuille de route par le gouvernement de transition.

## **Afrique de l'Ouest**

Le ministre s'est rendu en **Côte d'Ivoire** pour une visite axée sur les relations économiques et sur l'ONU. Le ministre Reynders et le président Ouattara se sont de nouveau rencontrés en mai 2013 en marge de la conférence des bailleurs pour le Mali (Bruxelles, 15 mai 2013). C'est également dans ce cadre que le ministre a eu un entretien approfondi avec le président du **Niger**, M. Issoufou. Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères s'est également rendu au **Sénégal** en octobre 2013 où il a eu une discussion fructueuse avec le ministre des Affaires étrangères Ndiaye, portant principalement sur la volonté de renforcer les liens économiques entre les deux pays.

Suite à la quatrième Commission mixte pour la Coopération au Développement avec le **Bénin**, un programme indicatif de coopération a été signé le 21 mars 2013 pour la période 2013-2017. Fin janvier 2013, le ministre Reynders et le Premier ministre du **Togo** échangeaient leurs réflexions sur les excellentes relations politiques et socio-économiques entre les deux pays.

Les développements politiques et économiques au **Nigéria**, en ce compris la situation

sécuritaire, sont suivis de près. A la demande du Royaume-Uni, la Belgique s'est engagée au printemps 2013 dans le *G8+++ Friends of the Gulf of Guinea*. Etant donné l'intérêt socio-économique de la navigation pour notre pays et les pays africains concernés, la Belgique se réjouit des décisions prises fin juin lors du Sommet de Yaoundé à propos d'une stratégie de sécurité maritime pour le Golfe de Guinée.

### **Afrique australe**

Une mission économique a été organisée avec succès en **Angola** et en Afrique du Sud du 20 au 27 octobre sous la direction de la Princesse Astrid. Il s'agissait de la plus importante visite protocolaire en Angola depuis que les rapports diplomatiques ont été noués en 1977. Il y a eu des contacts bilatéraux avec le Vice-président et le ministre des Affaires étrangères. Début août, le ministre angolais de l'Administration territoriale a effectué une visite de travail au Registre national. Son collègue en charge de la Géologie et de l'Exploitation minière a visité en novembre l'*Antwerp World Diamond Center (AWDC)*.

La visite de la mission économique à Johannesburg et au Cap a été le point d'orgue de la relation bilatérale avec l'**Afrique du Sud**. Outre le large volet économique comptant plus de 300 hommes et femmes d'affaires ayant fait le déplacement, une grande attention a été accordée à l'excellente collaboration universitaire, tandis que des contacts politiques ont été noués avec entre autres le Vice-président Motlanthe et le ministre des Affaires étrangères. Le ministre Reynders avait déjà rencontré à deux reprises son homologue sud-africain plus tôt dans l'année. Hormis la relation bilatérale sous ses diverses facettes, la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs a occupé une grande partie de l'ordre du jour. Le 10 décembre, le Roi Philippe a participé à Johannesburg avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères aux obsèques de l'ancien président Nelson Mandela.

En 2013, notre pays a continué de militer pour une normalisation des rapports entre l'UE et le **Zimbabwe**. En septembre, les sanctions de l'UE à l'encontre de la *Zimbabwe Mining Development Corporation* ont été levées, permettant la reprise du commerce international et transparent du diamant depuis le Zimbabwe via Anvers. Cette plus grande transparence a débouché sur la normalisation de la tarification internationale, des excédents de rendement et les taxes correspondantes au profit du Trésor du Zimbabwe, comme en attestent les recettes de la première vente à Anvers du 11 au 16 décembre. Avec l'aide du *Kimberley Process*, les efforts belges ont donc en partie fait en sorte que les recettes de la vente de ces diamants puissent apporter une plus grande contribution au développement du pays et au bien-être de la population. La Belgique suit la situation politique de très près.

### **Relations avec l'Union africaine**

Le dialogue bilatéral avec l'Union africaine (UA) est assuré via le siège central établi à Addis Abeba et la représentation diplomatique de l'UA à Bruxelles. La Belgique est étroitement impliquée dans la préparation du quatrième Sommet UE-Afrique organisé les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles. La révision de la *Joint Africa European Union Strategy (JAES)* et la poursuite du dialogue politique avec le continent africain occuperont une place centrale lors de ce sommet.

### **Asie du Sud et de l'Est, Océanie (B1.5)**

Le continent asiatique a encore été en 2013 au centre de nombreuses activités bilatérales de haut niveau : deux missions princières (en Thaïlande en mars et en Inde en novembre), une mission ministérielle au Myanmar (fin février), une visite de S. M. la Reine Mathilde à la *Business Week of Design* à Hong Kong et à Shenzhen (Chine) et une visite de la présidente Park à Bruxelles.

À l'initiative du ministre Reynders, le service Asie, en collaboration avec le *think tank* bruxellois EU-Asian Center, a organisé au château de Val Duchesse les 14 et 15 octobre une conférence sur les relations entre l'Union européenne et l'ANSEA, l'association des pays du Sud-Est asiatique. La présence du secrétaire général de l'ANSEA, le Vietnamien Le Luong Minh, ainsi que de nombreux officiels des pays concernés, a permis une discussion approfondie sur les mécanismes de l'intégration régionale, ses réalisations et ses défis, en Europe comme en Asie.

### **Chine**

Tout comme 2012, 2013 a été une année importante pour les relations entre la Chine et la Belgique. Le Président de la Chambre, André Flahaut, a effectué une visite officielle en Chine du 18 au 23 mai. Il y a entre autres entretenu des contacts politiques avec son homologue Zhang Dejiang et le département international du Parti communiste. Il a assisté à un séminaire sur l'organisation de la sécurité sociale belge et a eu plusieurs contacts économiques importants à Wuhan. Du 13 au 16 juin, le président du Comité de direction a visité la capitale chinoise pour nouer toute une série de contacts politiques. Il a aussi accordé une attention particulière aux rencontres avec les cellules de réflexion et aux dossiers sociaux, concernant par exemple les droits de l'homme. En septembre, le Premier ministre Elio Di Rupo et le vice-Premier ministre Alexander De Croo ont visité le *World Economic Forum* de Dalian. Le Premier ministre a notamment eu en marge de ce forum un entretien avec le Premier ministre chinois, Li Keqiang. Alexander De Croo a quant à lui aussi profité de l'occasion pour rencontrer à Pékin son homologue Yin Weimin et il a entretenu plusieurs contacts bilatéraux à notre ambassade à Pékin. Lors de cette même période, le service a aussi soutenu la mission économique du Ministre-Président Kris Peeters à Pékin, Chongqing et Chengdu. Le 25 octobre, le vice-Premier ministre chinois Ma Kai a effectué une visite bilatérale en Belgique. Il s'est entre autres entretenu avec le vice-Premier ministre De Croo et le ministre des Finances, Koen Geens. Il a aussi visité l'usine Volvo de Gand. Du 12 au 18 décembre, le directeur du B1.5 et le desk officer Chine ont effectué une visite à Pékin. Durant le week-end des 14 et 15 décembre, ils ont participé au *Greater China Weekend*, organisé avec tous les membres du personnel expatriés des autorités fédérales, régionales et communautaires en poste en Chine. Ils ont par ailleurs aussi entretenu des contacts avec notamment les ministères des Affaires étrangères et du Commerce. On a plaidé au niveau du ministère du Commerce pour l'organisation d'une Commission économique mixte en 2014, avec en marge de celle-ci une réunion du groupe de travail investissement qui a été mis en place par mémorandum en 2010. L'arrivée prévue de deux pandas en Belgique a été un dossier important qui a dominé l'actualité en 2013. Il a entre-temps été annoncé qu'ils arriveront en 2014. En octobre 2013, un mémorandum a aussi été signé pour la fondation d'un centre culturel chinois à Bruxelles. Après Londres, Paris et Madrid, Bruxelles s'inscrit de la sorte sur la carte chinoise.

## **Inde**

2013 a été une année particulièrement intense pour nos relations bilatérales. Le ministre Reynders a reçu le 31 janvier son homologue indien, Salman Khurshid. La troisième édition du *Joint Committee on Science and Technology* a été organisée fin mai. Le début du mois de juillet a été marqué par la 13<sup>ème</sup> édition de la Commission économique mixte UEBL-Inde. La prochaine édition se tiendra en 2015 à Delhi. A l'occasion de l'ouverture solennelle d'Europalia-Inde, le Président Pranab Mukherjee s'est rendu en Belgique du 2 au 5 octobre. Il a été reçu par le Premier ministre et par le vice-Premier ministre Reynders, ainsi que par les Présidents de la Chambre et du Sénat. Le Roi a offert au Président Mukherjee un lunch au Palais royal. Il convient enfin de mentionner la mission princière emmenée par la Princesse Astrid (23-29 novembre). Il s'agissait d'une grande délégation (344 participants) qui s'est rendue dans trois villes : Delhi, Mumbai et Chennai. Le consulat général de Chennai a été officiellement inauguré durant la mission économique.

## **Hong Kong**

### ***Business of Design Week***

2013 a été une année spéciale d'un point de vue bilatéral avec la visite de Sa Majesté la Reine, accompagnée du vice-Premier ministre Didier Reynders, à Hong Kong à l'occasion de la *Business of Design Week* (BoDW), dont la Belgique était partenaire en 2013. Cet événement a permis au secteur du design belge d'être au centre de l'attention à Hong Kong.

## **Corée du Sud**

La visite de la présidente Park à Bruxelles le 7 novembre, au cours de son voyage en Europe (visite officielle en France, visite d'État au Royaume-Uni, sommet avec l'Union européenne), a permis de renforcer et diversifier les relations bilatérales. La présidente était accompagnée de trois ministres : Yun Byung-se, ministre des Affaires étrangères, Choi Mun-kee, ministre de la Science et des Technologies du futur, et Yoon Sang-jik, ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie. La visite poursuivait essentiellement trois objectifs : promouvoir les exportations, attirer les investissements et renforcer la coopération scientifique et technologique dans l'intérêt de l'économie coréenne, que la présidente désire orienter vers plus de créativité et d'innovation (*sales diplomacy, creative economy*), recueillir le soutien pour sa politique de sécurité vis-à-vis de la DPRK et dans la région (*Trustpolitik, Northeast Asia Peace and Cooperation Initiative*), et approfondir la coopération face aux défis globaux (*puissance moyenne au sein du système multilatéral*). La Belgique a tenté de rencontrer plusieurs de ces offres de coopération tout en avançant ses propres intérêts comme la promotion du pays comme terre d'investissement et d'innovation au centre de l'Europe.

Notre présence au sein de l'UNCMAC est liée à l'envoi de troupes lors de la guerre de Corée. Cette année marquait le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice ; une dizaine de nos vétérans ont été invités pour l'occasion à participer à de nombreux événements et cérémonies en l'honneur de leur sacrifice. Le chef d'État-major, le général Van Caelenberge, représentait notre pays lors des commémorations.

## **Taiwan**

Une délégation parlementaire belge ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires, tant fédéraux

que fédérés, ont visité Taiwan à l'occasion de conférences ou sur invitation du gouvernement taïwanais. De même, plusieurs ministres et hauts fonctionnaires taïwanais sont passés par Bruxelles, en plus d'une mission d'hommes d'affaires qui a été reçue par notre ministre de l'Économie.

### **Japon**

Après la mission économique de juin 2012 à Tokyo et Osaka, et dans l'attente de la célébration des 150 ans de nos relations diplomatiques bilatérales, 2013 a pour l'essentiel constitué une année de transition. Alors que sur le plan européen une attention particulière est consacrée à la double négociation d'un accord de libre-échange et d'un accord-cadre, les échanges bilatéraux à haut niveau se sont pour l'essentiel limités à la visite fin août 2013 du *Senior Vice Minister for Foreign Affairs* Matsuyama. Ce dernier a été reçu par le ministre Reynders à l'occasion d'une réunion de travail qui a permis un tour d'horizon des questions bilatérales et régionales.

### **Afghanistan**

Le 23 avril, le ministre Reynders a eu un bref entretien bilatéral avec le président Karzai en marge de la réunion ministérielle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN.

En octobre, le chef d'état-major de l'armée belge, le général Van Caelenberge, a rendu visite avec une délégation parlementaire de la Chambre et du Sénat les militaires belges en mission à Mazaar et Kandahar. Le chef d'état-major a assisté à la cérémonie de fermeture de la base ISAF et de la PRT (*Provincial Reconstruction Team*) à Kunduz.

### **Pakistan**

Le dialogue stratégique UE-Pakistan initialement prévu le 15 octobre a été annulé. Il s'agit donc d'une occasion manquée pour un entretien bilatéral entre le conseiller du Premier ministre Nawaz Sharif pour la politique étrangère et sécuritaire, Sartaj Aziz (ministre fédéral) et le chef de cabinet François de Kerchove. Un tel entretien bilatéral pourrait être organisé en marge du dialogue stratégique entre le Pakistan et l'UE en 2014. En avril, une délégation de la *National Defence University of Pakistan* s'est rendue en Belgique, suivie en juin par la visite d'une délégation du *National Management College* et de la *National School of Public Policy*.

### **Philippines**

Notre ambassade a participé aux recherches de compatriotes dans la zone sinistrée après le passage du typhon Hayan, qui a dévasté les Philippines en novembre. Cette action a été très appréciée. Il en allait de même pour l'aide apportée par B-FAST, qui a aménagé sur place un hôpital d'urgence et qui l'a remis prêt à l'emploi.

### **Singapour**

Les ministres des Affaires étrangères Reynders et Shanmugam se sont rencontrés à New York en marge de l'AGNU, en septembre, et y ont notamment discuté de la mission économique de la Belgique à Singapour prévue pour novembre 2014.

### **Indonésie**

Un séminaire sur la *disaster response* a été organisé le 3 juillet à Jakarta dans le cadre de

l'aide qu'apporte la Belgique pour le développement institutionnel et de la capacité de l'ANSEA. La Belgique a par cette démarche concrètement répondu à la demande de l'ANSEA. La veille du lancement du séminaire, un séisme s'est produit à Sumatra, venant souligner l'importance d'un tel soutien et conférant au séminaire une dimension très actuelle. En septembre, le ministre Reynders a rencontré son homologue indonésien Marty Natalegawa à New York, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU.

La conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce s'est tenue du 3 au 9 décembre à Bali. Notre ambassade y a apporté un soutien logistique à l'ambassade belge.

### **Corée du Nord**

Fin octobre, le vice-ministre des Affaires étrangères nord-coréen s'est rendu à Bruxelles.

### **Australie**

Le gouverneur général australien Quentin Bryce s'est rendu les 5 et 6 juin 2013 dans notre pays. Il était à la tête d'une délégation économique EABC (*European-Australian Business Council*). Il a été reçu par le roi Albert II le 5 juin.

### **Nouvelle Zélande**

La rencontre initialement prévue le 23 avril, en marge du sommet de l'OTAN (ISAF), entre le ministre Didier Reynders et son homologue néo-zélandais Murray McCully, n'a pas pu avoir lieu en raison de l'agenda néo-zélandais.

## **Amérique latine et les Caraïbes (B1.6)**

### **Généralités**

L'année 2013 a été un tournant historique dans les rapports entre l'UE et l'Amérique latine : c'était la première fois que l'Union européenne (UE) et la très récente Communauté des Etats latino-américains et des Caraïbes (CELAC) (fin 2011) se réunissaient à l'occasion d'un sommet, organisé à Santiago de Chile (26-27 janvier). La CELAC compte les 33 Etats latino-américains ainsi que les Caraïbes. Si cette rencontre au sommet peut être qualifiée d'historique, il convient de rester beaucoup plus réaliste par rapport à ses résultats. Le Plan d'action CELAC-UE, qui a été lancé à Madrid en 2010, a été développé. Il active les contacts dans des domaines importants de la science, de l'enseignement, de la politique socio-économique, et de grands thèmes multilatéraux du changement climatique, de l'énergie, ou encore de la biodiversité, mais il manque de consistance. Il y a aussi eu pour la première fois un Sommet avec l'Amérique centrale et les Caraïbes.

La présidence cubaine a toutefois appris à ses dépens en 2013 que l'intégration globale (CELAC) du continent reste toutefois fragile. Le CELAC a d'autre part réussi à se profiler quelque peu vis-à-vis de l'OAS.

Les partenariats régionaux piétinent encore un peu, exception faite de la *Alianza del Pacífico*, qui se consolide mais qui conserve un agenda exclusivement économique-commercial.

L'Europe et ses Etats membres ont rencontré l'an dernier des difficultés pour resserrer les liens, hormis une consolidation de l'accord d'association avec l'Amérique centrale (le volet commercial est provisoirement en vigueur) et de l'accord multiparties avec la Colombie et le Pérou (idem). Il s'agissait d'une année intermédiaire en ce qui concerne les rencontres au sommet avec les partenaires stratégiques que sont le Mexique et le Brésil.

L'Amérique latine a perdu en 2013 avec Hugo Chavez l'une de ses icônes les plus charismatiques, mais aussi controversées, un moteur de l'intégration globale, mais aussi derrière le projet populiste et étatique ALBA (l'alternative bolivienne à l'Amérique latine). Le temps dira si ce projet perdure ou non, mais il est un fait que la politique ALBA ne porte pas vraiment ses fruits en Amérique latine et dans les Caraïbes. S'il encourage la diminution de l'inégalité socio-économique, il ne répond pas aux grands défis que posent l'insécurité, la criminalité liée à la drogue, et le développement durable de manière générale.

L'année dernière s'est caractérisée par une accentuation des oppositions entre plus et moins de protectionnisme, plus et moins d'ouverture au niveau de la politique étrangère, des tendances qui ne sont pas très favorables à la coopération intrarégionale et qui débouchent évidemment sur une politique plus différenciée de l'Europe, et de la Belgique, vis-à-vis de l'Amérique latine.

Le ministre Reynders a effectué début avril une visite d'une semaine au Brésil (Brasilia, São Paulo et Rio de Janeiro) et il a reçu en septembre les ambassadeurs des pays de la *Alianza del Pacífico* pour un lunch de travail officiel.

Le service B1.6 a activement participé en mai à un séminaire international ayant pour thème « l'Europe et les Caraïbes » (*Brussels Management School*) et il a organisé en juin avec EURACEN un séminaire professionnel au Panama suite à la visite du président panaméen à Bruxelles.

Les contacts ont à nouveau été noués avec la BRASCAM (la Chambre du Commerce du Brésil) qui a repris son souffle, tandis que le service B1.6 et surtout son chef de service entretenait une collaboration exemplaire avec les Chambres latino-américaines actives à Bruxelles, surtout pour l'Amérique centrale et le Chili. Le service a toujours été ouvert aux visites fréquentes des ONG (CD et droits de l'homme), et aux multiples contacts avec les 27 ambassadeurs de la région à Bruxelles. Enfin, le service a pris l'initiative d'une journée de concertation avec les collègues néerlandais du bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Celle-ci s'est tenue en novembre, et vu le plus large bureau néerlandais (les Amériques), le service B1.1 y a aussi participé.

La région s'est vue attribuer en 2013 quatre, voire cinq, nouveaux chefs de poste belges et a subi pour la première fois depuis 2006 une modification du réseau. L'ambassade d'Amérique centrale a déménagé du Costa Rica vers le Panama, où un nouveau poste a été ouvert, avec un nouveau chef de poste. Un nouvel ambassadeur a été nommé pour le Pérou, le Chili et le Mexique, tandis que l'ambassade au Venezuela est devenue un Burobel, sous la juridiction de Bogota, avec un nouveau chef de poste.

#### ***Pacific Alliance***

La *Pacific Alliance*, qui a été créée en 2012 par le Mexique, la Colombie, le Pérou et le Chili,

gagne de plus en plus d'importance et suscite l'intérêt des pays tiers. Le ministre Reynders a reçu de la part des ambassadeurs de ces pays une explication détaillée sur cette forme de coopération économique récemment mise en place, dans laquelle l'économie de marché occupe une place centrale. Les membres de l'alliance misent un maximum sur l'intégration économique, la suppression de toutes les mesures qui entravent le commerce, et la garantie de la transparence et de la sécurité juridique. Ils représentent actuellement déjà 33,8% de l'économie en Amérique latine. Cette formule attire les observateurs (qui sont déjà presque 30, dont plusieurs Etats membres de l'UE). La Belgique a aussi émis le souhait de devenir observatrice.

### **Les pays andins**

Les accords de libre-échange que l'UE a conclus en 2010 avec le Pérou et la Colombie sont provisoirement entrés en vigueur cette année et représentent un incitant économique, entre autres via les économies réalisées sur les tarifs d'importation pour les entreprises. L'UE, qui est le second plus grand partenaire commercial pour la région andine, maintient les négociations ouvertes pour les deux autres pays des Andes, à savoir l'Equateur et la Bolivie. Fin 2013, le feu vert a été donné pour le lancement des négociations avec l'Equateur.

La Belgique a suivi de près les négociations que le gouvernement colombien mène avec la guérilla des FARC. Le gouvernement espère que ces entretiens, qui ont été officiellement lancés en 2012, pourront déboucher sur un accord de paix en 2014 et mettront fin au conflit qui dure depuis 50 ans. L'agenda des négociations a été subdivisé en plusieurs chapitres, dont la répartition du territoire, la participation politique de la guérilla, le commerce de la drogue et les droits des victimes. Ces pourparlers de paix bénéficient non seulement d'une grande attention de la part de la communauté internationale, mais aussi de la part de la société civile sociale.

Nous avons aussi suivi de près les élections présidentielles en Equateur et au Chili. Le 17 février, le président en fonction en Equateur, Rafael Correa, a dès le premier tour été réélu pour un mandat de quatre ans. Au Chili, le président sortant Piñera transmettra le pouvoir à Michelle Bachelet en 2014.

### **Amérique centrale**

Le volet commercial de l'Accord d'association UE-Amérique centrale est temporairement entré en vigueur en 2013 et représente un pas de plus vers une plus grande collaboration entre l'UE et les six Etats d'Amérique centrale. Le commerce et les investissements entre les deux régions seront non seulement encouragés, mais l'accord contribuera aussi à la poursuite de l'intégration économique en Amérique centrale.

Le 30 mai 2013, le président du Panama, Ricardo Martinelli, et son ministre des Affaires étrangères, Fernando Nuñez, se sont rendus dans notre pays. Lors du séminaire professionnel organisé en collaboration avec la Chambre du Commerce Euracen, le président Martinelli a souligné les atouts économiques de son pays devant une trentaine d'hommes et de femmes d'affaires belges. Le ministre Reynders a eu un entretien bilatéral avec son homologue panaméen. Ils ont abordé lors de celui-ci les bons rapports politiques et économiques entre les deux pays, l'ouverture de l'ambassade belge à Panama City cette année, et l'état d'avancement de certains accords bilatéraux. Les deux pays ont souligné

l'importance de l'Accord d'association UE-Amérique centrale et espéraient une entrée en vigueur rapide de celui-ci.

### **Mexique**

Le dialogue bilatéral politique avec le Mexique figurait à nouveau à l'ordre du jour en 2013 et à la fin de l'année, une date a finalement pu être définie (avec trois ans de retard) (28 janvier 2014). Le pays a connu sa première année sous un nouveau président (Enrico Peña Nieto, PRI), qui a entamé avec enthousiasme toute une série de grandes réformes, brisant plusieurs sujets tabous quelque peu « figés » (télécommunications, énergie, fiscalité, enseignement, etc.). Nos entreprises se réjouissent évidemment des nouvelles opportunités que ces plans de réforme peuvent générer. Les Mexicains sont aussi partie prenante pour une actualisation en ce qui concerne « l'accord global » quelque peu désuet conclu en 2001 avec l'UE.

### **Caraïbes**

En mai, notre SPF a co-organisé, avec la participation de l'Institut IRELAC, un séminaire international consacré aux enjeux de la région des Caraïbes en vue d'une meilleure intégration et participation de cette dernière au sein du partenariat régional UE-CELAC (Communauté d'États latino-américains et Caraïbes). Les petits États insulaires de cette région doivent en effet faire face à des défis particuliers liés par exemple au changement climatique ou aux désastres naturels. Le succès rencontré par ce séminaire témoigne d'une réelle demande d'attention spécifique de la part d'une région du monde parfois oubliée. À cet effet, la Belgique a fait un pas supplémentaire en direction des Caraïbes, à la suite de l'accréditation en fin d'année de notre ambassadeur à Kingston comme premier représentant de la Belgique au sein du CARICOM.

### **Cuba**

Après plusieurs mois de négociations, la Belgique a signé le 5 juillet 2013 à La Havane un mémorandum de coopération entre notre SPF et le ministère des Relations extérieures de Cuba.

Le texte prévoit, outre l'organisation de consultations régulières entre les ministres des Affaires étrangères, la coopération entre les ambassades respectives et le ministère du pays d'accueil, des échanges de vues entre les administrations des deux pays et entre leurs missions diplomatiques dans des pays tiers.

Le mémorandum codifie une pratique existante mais peut aussi être considéré comme une nouvelle étape dans le dialogue politique entre la Belgique et Cuba reflétant les bonnes relations bilatérales et la coopération entre les deux pays.

Cuba a déjà conclu des arrangements similaires avec une douzaine d'autres pays membres de l'Union européenne.

En parallèle à la conclusion de ce mémorandum bilatéral, la Belgique a continué cette année encore à participer activement aux discussions en vue de parvenir à un accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et Cuba.

### **Haïti**

Le Premier ministre haïtien, Laurent Lamothe, a été reçu en octobre par le ministre Reynders. Il a remercié la Belgique pour l'aide qu'elle a apportée suite au séisme et a souligné que le pays voulait passer aussi vite que possible à une relation de commerce durable et d'investissements. Il attendait pour cela les signaux positifs de nos entreprises.

### **Brésil**

Pays BRIC, le Brésil demeure de loin notre plus important partenaire. Le 2 avril 2013, le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, Didier Reynders, s'est rendu pour une mission politique et économique d'une semaine au Brésil, au cours de laquelle le ministre et son homologue brésilien ont convenu d'intensifier le dialogue entre le Brésil et la Belgique. Le vice-président du gouvernement wallon, ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, et le ministre flamand de l'Enseignement, de la Jeunesse, de l'Égalité des Chances et de Bruxelles, Pascal Smet, se sont également rendus au Brésil, à la tête d'imposantes délégations.

L'ambassade à Brasilia a été renforcée par un consul et trois sections issues de divers SPF (Défense, Douane, Police). Dans le cadre du programme brésilien « Sciences sans frontières », les missions des universités et hautes écoles flamandes et francophones s'intensifient, et malgré une économie au ralenti, le Brésil, avec ses 200 millions d'habitants et ses ressources, demeure une destination prisée de prospections commerciales, mais la concrétisation des projets est ralentie par le protectionnisme du marché brésilien. À long terme, les perspectives sont encourageantes pour de nombreuses firmes belges, dont le savoir-faire peut aider aux besoins du pays. L'on a noté avec intérêt la présence de plusieurs fournisseurs belges dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde de football qui se déroulera en juin-juillet 2014 dans douze villes brésiliennes. Moins encourageant, l'état d'avancement des négociations UE-Mercosur reste décevant. Tant que les résultats se font attendre, le monde belge des affaires reste perdant. Les autorités de Brasilia sont conscientes des avantages économiques d'un tel accord mais hésitent à diviser publiquement le Mercosur.

Enfin, il faut souligner l'exposition au parlement fédéral brésilien sur le premier voyage d'un souverain européen au Brésil, effectué par S. M. le Roi Albert I<sup>er</sup> en 1920, en remerciement pour l'aide brésilienne pendant la Première Guerre mondiale. Exposition ayant bénéficié du soutien actif du président du parlement fédéral belge.

### **Argentine**

La Belgique a suivi de près la situation politique et économique intérieure en Argentine (avec la montée du protectionnisme qui affecte également nos entreprises), ainsi que les difficiles négociations en cours au sein du Mercosur sur l'accord d'association UE-Mercosur.

### **Venezuela**

L'actualité au Venezuela a été marquée le 5 mars 2013 par le décès du président Hugo Chávez. Son vice-président, Nicolás Maduro, a été élu président le 16 avril 2013 avec 50,62 % des voix sur un programme de continuité du chavisme. Le nouveau président doit

affronter une conjoncture économique tourmentée qu'il considère aggravée par la « guerre économique » menée par ses adversaires.

### **Finexpo, soutien financier à l'exportation (B2)**

Le service B2 est le principal point de contact pour les exportateurs, banques, institutions publiques belges et étrangères lorsqu'il s'agit de répondre à une demande ou de traiter un dossier en lien avec le financement des exportations belges à l'étranger.

Les instruments financiers Finexpo sont la stabilisation du taux d'intérêt, le prêt d'État à État, la bonification d'intérêt avec ou sans don complémentaire et le don. Ces instruments d'aide sont utiles pour mettre à niveau les exportateurs belges confrontés à une concurrence étrangère bénéficiant d'une aide concessionnelle octroyée par d'autres gouvernements. Les instruments financiers contribuent également à aider les pays en voie de développement.

Les interlocuteurs principaux du service Finexpo sont les exportateurs belges actifs dans le domaine des biens d'équipement (ex. : construction de ponts, stations d'épuration et de pompage, installation de lignes électriques dans des zones rurales) et services y afférents, venant présenter un projet et, si cela s'impose, venant faire état de la situation de projets en cours. Le service B2 entretient des contacts journaliers avec les SPF Finances et Économie (membres du secrétariat Finexpo) et des contacts réguliers avec l'agence de crédit Ducroire et les différentes banques belges finançant les contrats à l'exportation.

Au cours de l'année 2013, le comité Finexpo s'est réuni huit fois afin d'examiner 43 dossiers de demandes de soutien financier et de discuter également de nombreux points « divers » liés aux projets et points d'actualité Finexpo. Le service B2 assure la préparation et le suivi des réunions du comité Finexpo.

Le manuel Finexpo (versions FR-NL-EN) a été mis à jour par le secrétariat Finexpo, et approuvé par le comité Finexpo et les ministres Reynders et Geens. Diverses améliorations et adaptations tant au niveau de la forme que du contenu du manuel ont été réalisées. Les plus importantes modifications portaient sur l'abaissement des limites maximales des montants des contrats des projets pour lesquels des demandes de soutien financier peuvent être introduites auprès du service Finexpo.

Le service Finexpo, en collaboration avec les SPF Finances et Économie, a rédigé un questionnaire de suivi des dossiers Finexpo ainsi qu'un questionnaire final. Ces questionnaires seront envoyés en 2014 à une quarantaine de sociétés ayant bénéficié ou bénéficiant d'un soutien concessionnel pour la réalisation de projets dans différents pays.

Le service B2 a assisté aux réunions plénières dans le cadre de l'OCDE. Dans ce cadre, un accord sectoriel pour les *railways* a été accepté par les membres de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation.

Le service Finexpo a activement participé à la deuxième commission mixte Belgique-Vietnam qui s'est tenue les 14 et 15 octobre 2013 à Hanoi, à l'issue de laquelle une feuille de route contenant 34 projets Finexpo et investissement belges a été adoptée. Une

représentante du service Finexpo a profité de sa participation à la commission mixte pour effectuer des visites de terrain de six projets bénéficiant de soutien financier Finexpo.

Une dizaine de représentants de sociétés exportatrices belges bénéficiant du soutien Finexpo ont participé à la mission économique belge en Inde présidée par S. A. R. la Princesse Astrid et organisée du 23 au 29 novembre 2013. Dans la foulée de la mission princière, un groupe d'entreprises de BE&I et AWEX (dont trois sociétés bénéficiant du soutien Finexpo) s'est rendu au Sri Lanka avec Céline Frémault, ministre à la Région Bruxelloise, afin de notamment rencontrer les autorités publiques sri-lankaises. Le poste diplomatique avait été briefé sur les dossiers Finexpo en cours et à venir et également sur les difficultés administratives rencontrées par les exportateurs en Inde et au Sri Lanka.

Le service Finexpo a été invité par les trois agences régionales à l'exportation et aux investissements étrangers (Bruxelles Invest & Export, AWEX et FIT), à participer à des séminaires afin de présenter les différents instruments Finexpo. À l'issue de chaque événement, la visibilité du service Finexpo s'est vue renforcée auprès de divers interlocuteurs privés et publics. Le service Finexpo a également été invité par plusieurs sociétés bénéficiant de soutien financier à venir visiter leurs bureaux, projets et maquettes de projets réalisés en Belgique.

Malgré la prolongation des conséquences de la crise économique et financière, les exportateurs belges ont pu concrétiser plusieurs contrats à l'issue de négociations qui se sont étalées sur plusieurs années. Des chiffres précis seront transmis dans le rapport annuel Finexpo 2013. D'autre part, les mesures de prudence budgétaire imposées à partir de septembre 2013 ont eu pour conséquence de limiter les inscriptions sur les budgets d'engagement et de liquidation des dossiers Finexpo.

## **Défense des intérêts économiques et promotion de l'image de la Belgique (B3)**

### **Diplomatie économique et image de marque**

En 2013, la direction Intérêts économiques a mis l'accent sur la valorisation de l'image de notre pays ainsi que sur la promotion de la qualité des biens et services qui y sont produits. Dans le cadre de la diplomatie économique, elle a poursuivi un dialogue régulier avec de nombreux interlocuteurs du monde des affaires et des instances officielles.

Le budget consacré à l'image de marque a mis l'accent à l'étranger sur la créativité belge et défendu la vocation de notre pays comme centre international et pôle d'investissements par le financement de projets. Des subsides ont été versés au *European Business Summit*, au *German Marshall Fund*, au Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers pour une exposition des Maîtres flamands à Mumbai, etc.

Une cinquantaine de nos postes diplomatiques et consulaires ont réalisé des projets d'image. On citera en autres :

- les journées ou semaines belges à Bujumbura, Tokyo, La Havane, Marseille, Sao Paulo, Brasilia et Porto ;
- des projets culturels ou académiques : Toronto, Riga, Jérusalem, New Delhi, Nairobi, Beijing, Sofia, Taipeh, le Caire;

- une participation aux festivals du film européen : Maputo, Los Angeles, Addis-Abeba, Kampala, Pristina, Bangkok, Brasilia ;
- des séminaires visant à promouvoir les échanges économiques bilatéraux ou à attirer les investissements : Hanoi, Los Angeles, Luanda, Hong Kong ;
- des conférences diplomatiques et consulaires : *EU-Asia Network Conference* à Bruxelles, Berlin, New York, Singapour.

En 2013, des subsides de fonctionnement ont été octroyés à 41 chambres de commerce (ou *Business Clubs*) mixtes sises à l'étranger et en Belgique, pour un montant total de 315 850 euros.

### **Missions princières**

En 2013, quatre missions économiques communes ont eu lieu. Les deux premières missions en Thaïlande et sur la côte ouest des Etats-Unis ont été présidées par le Prince Philippe. Pour les missions suivantes en Angola et en Afrique du Sud, puis en Inde, le flambeau a été repris avec brio par la Princesse Astrid en tant que représentante du roi. En tout, 635 entreprises et 1.007 hommes et femmes d'affaires ont participé aux missions en 2013. Il s'agit du second plus haut chiffre jamais enregistré. Ce beau résultat prouve une fois de plus l'importance et la valeur ajoutée de ces missions princières pour les entreprises belges.

### **Accès au marché et soutien aux acteurs économiques**

La direction Intérêts économiques s'est attelée à assurer la coordination des acteurs belges concernés en amont des réunions des travaux du *Market Access Advisory Committee* (MAAC) de l'Union européenne. L'objectif est d'amener les institutions européennes à défendre toujours plus et mieux les intérêts économiques belges sur les marchés extérieurs. Cette coordination a permis d'identifier les problèmes qui se posent dans le cadre de mesures protectionnistes adoptées par des partenaires économiques étrangers.

Par ailleurs, la direction a initié à un exercice d'identification des différents instruments financiers de l'Union européenne en vue d'en assurer une meilleure diffusion dans les milieux économiques belges intéressés. Elle a poursuivi son étroite collaboration avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et les entités fédérées en matière d'application des normes sanitaires et phytosanitaires par les États étrangers.

### **Accords bilatéraux**

Dans l'attente de l'adoption d'un nouveau modèle d'accord belge à soumettre aux partenaires étrangers, il n'y a pas eu en 2013 de négociation ni de signature d'accords de protection des investissements.

Par ailleurs, ceux-ci seront à l'avenir soumis à une notification préalable à la Commission européenne conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne. Dans ce cadre, un accord conclu avec la Côte d'Ivoire est entré en vigueur au 15 juin 2013. Par ailleurs, l'Afrique du Sud a dénoncé le 13 mars 2013 l'accord bilatéral qui la liait à la Belgique.

En matière d'accords visant à éviter la double imposition, une nouvelle convention est entrée en vigueur avec la Chine. Différents protocoles complétant les conventions existantes en matière d'échange d'informations sont entrés en vigueur avec les pays suivants : Japon, Finlande, Singapour, Saint Marin, Danemark, France, Luxembourg et Royaume-Uni.

### **Ressources naturelles**

Dans le cadre de la politique de promotion de la transparence en matière de ressources naturelles, le SPF Affaires étrangères a participé aux réunions intersessionnelle et plénière du processus de Kimberley sous la présidence sud-africaine. La Belgique a appuyé la suspension de la République centrafricaine du processus de Kimberley. Cette suspension est entrée en vigueur dès le mois de mars 2013 en raison des troubles politiques rendant impossible un contrôle de la circulation des diamants produits dans ce pays.

### **Corporate Social Responsibility (CSR)**

Notre SPF est le point de contact pour l'initiative Global Compact des Nations unies et il est aussi membre du Point de contact national pour l'application des directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Le réseau belge a participé au sommet des dirigeants de l'initiative Global Compact de l'ONU en septembre, où l'attention a été spécialement accordée aux droits des enfants.

### **Politique du transport international (B3.4)**

Au cours de l'année considérée, la direction Politique du transport international a poursuivi sa gestion des demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage à l'étranger d'avions belges d'État, civils ou militaires, ainsi que des demandes d'autorisation pour les avions d'État étrangers transportant des délégations officielles en Belgique (plusieurs milliers de messages par an). En 2013, en coopération avec les autorités militaires belges, il a été convenu d'alléger considérablement les tâches de nos postes diplomatiques dans le cas de survols ou d'atterrissages d'avions militaires belges dans les pays de l'OTAN et de l'Union européenne. Cet exercice sera poursuivi en 2014 pour d'autres pays.

Les dossiers les plus nombreux ont trait aux opérations aériennes, secteur où les délais sont souvent très brefs. Certaines procédures doivent aussi être appliquées en matière maritime pour les navires militaires belges ou étrangers. En 2013, comme les années antérieures, le service a en outre répondu à nombre de questions de citoyens belges, souvent posées directement au départ de l'étranger, et relatives à des situations particulières en matière d'échange de permis de conduire ou de renvoi de certificats d'immatriculation.

La direction entretient des contacts étroits avec le SPF Mobilité et Transports. À ce titre, elle a suivi ou participé aux pourparlers ou à la conclusion d'accords aériens (Algérie, Turquie, Angola, République du Cap-Vert, Colombie, Chine, etc.) ainsi qu'au suivi des processus de signature et de ratification de tels accords y compris lorsque ces accords intègrent un volet européen.

La direction est également attentive à tout élément susceptible d'affecter les intérêts belges dans l'ensemble du secteur « transport ». En 2013, elle a suivi à ce titre l'évolution

commerciale d'acteurs importants tels que compagnies aériennes et aéroports. Par ailleurs, les décisions de pays étrangers ayant pour effet de restreindre ou de faciliter les déplacements de voyageurs ou de marchandises ont également fait l'objet d'une attention soutenue (mesures relatives à la sécurité des transports, programmes « données passagers », visas exigés des membres d'équipage, taxes, etc.).

## **2. La Belgique dans l'Union européenne**

La Direction générale de la Coordination et des Affaires européennes (DGE) a de nouveau eu une année bien remplie. En tout, pas moins de 246 réunions de concertation ou de coordination ont été organisées afin de définir la position belge sur les dossiers européens. L'Irlande a présidé l'UE durant les six premiers mois de l'année, et la Lituanie a pris le relais pour le second semestre.

Voici quelques commentaires sur les dossiers les plus frappants. Mais l'Union européenne a aussi travaillé très activement sur de nombreux autres dossiers, comme la protection des données, la directive sur le tabac, la crise à Chypre, le changement climatique, la politique énergétique de l'Union européenne, l'avenir de l'industrie en Europe, la migration, la crise en Syrie, le Sommet du Partenariat oriental, etc.

### **Approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM)**

La crise bancaire et de la dette et la récession économique qui s'en est suivie ont exposé les lacunes de l'Union économique et monétaire. Quatre fondements doivent renforcer l'UEM à l'avenir :

- 1) un cadre financier intégré, ou une union bancaire
- 2) un cadre politique économique intégré
- 3) un cadre budgétaire intégré
- 4) une légitimité démocratique renforcée et une obligation de responsabilité

C'est dans le courant de l'année 2013 que les progrès les plus tangibles ont été effectués vers une Union bancaire européenne à part entière, avec l'approbation d'un contrôle bancaire européen unifié et d'une approche harmonisée en matière de résolution des défaillances bancaires et des systèmes de garantie pour les avoirs d'épargne. En décembre 2013, les ministres des Finances ont atteint un accord global sur les règles en matière de mécanisme unifié pour la résolution des défaillances bancaires et un fonds de résolution européen à mettre progressivement en place. Ce point sera formalisé dans un traité intergouvernemental séparé. L'ambition est que ce paquet soit finalisé avant les prochaines élections européennes de mai 2014.

L'an dernier, on a réfléchi à la manière dont les Etats membres devraient préalablement coordonner les réformes précitées entre eux et à comment ils devraient définir leur engagement pour des réformes de manière pratiquement contractuelle. Une telle coordination politique renforcée intervient largement sur la marge politique souveraine. Cela soulève en outre des questions fondamentales, notamment sur le financement des mécanismes de solidarité. Des mesures plus précises ont été adoptées suite aux élections

européennes. En ce qui concerne la dimension sociale de l'UEM, il est par contre acquis que l'analyse de croissance annuelle réalisée dans le cadre du Semestre européen est enrichie de quelques indicateurs sociaux clés. Toujours dans le domaine social, un accord a été atteint au niveau du Conseil à propos de la révision de la « directive détachement », qui affine le contrôle de la fraude et des abus.

### **Cadre financier pluriannuel 2014-2020**

Fin 2013, le Parlement européen a accepté l'accord conclu en février au sein du Conseil à propos du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2013-2014. Les membres du Parlement européen avaient débattu de manière acharnée et en partie avec succès de quelques améliorations qualitatives : plus de flexibilité, une révision intermédiaire, et une perspective de plus grande autonomie budgétaire pour l'UE. Le PE a en outre demandé une plus grande indulgence lors du Conseil afin de régler les manquements apparus dans les budgets 2011 et 2012 et de conférer au budget 2014 un niveau d'ambition plus élevé. Le travail législatif sur les critères d'attribution et les modalités de fonctionnement des programmes, fonds et instruments financiers repris dans le CFP a largement pu être clôturé dans le courant de l'année dernière.

### **La réforme de la Politique agricole commune (PAC)**

La Politique agricole commune (PAC) a progressivement pris forme à partir de 1962. Elle a fait l'objet de plusieurs réformes afin de pouvoir relever les nouveaux défis. La réforme la plus récente, adoptée en décembre 2013 après deux années de négociations, vise une PAC plus efficace et « plus verte », dans laquelle les moyens financiers disponibles sont utilisés de manière plus juste, mais qui assure une meilleure concordance de l'agriculture européenne par rapport au marché.

### **Paiements directs aux agriculteurs**

Les discussions relatives aux adaptations des mesures de soutien directes pour les agriculteurs ont été longues et difficiles, car ce type d'aide est important pour leur garantir un revenu minimum.

Suite à la réforme, les différences colossales relatives aux paiements directs diminuent progressivement entre les Etats membres. L'argent est désormais réparti de manière plus uniforme parmi les agriculteurs d'un même Etat membre via une convergence progressive et croissante des montants payés par hectare. Chaque entreprise reçoit désormais une somme en tant que compensation pour le respect de certaines pratiques agricoles favorables au climat et à l'environnement. Ce caractère « plus vert » de la PAC est obligatoire pour les agriculteurs et les Etats membres devront y consacrer 30% de leur montant national total. Nous pouvons citer parmi les autres nouveautés faisant suite à la réforme le paiement obligatoire aux jeunes débutants dans le secteur agricole afin d'encourager la transmission d'une génération à l'autre. Enfin, en ce qui concerne l'aide au produit, qui est donc associée à un produit spécifique, les Etats membres peuvent continuer à l'accorder dans certaines limites, si ce type d'aide est extrêmement important pour des raisons environnementales, sociales ou économiques.

### **Mécanismes de régulation du marché**

Le régime des quotas laitiers prend fin en avril 2015 et celui du quota sur le sucre en septembre 2017. Les systèmes existants pour l'intervention publique et le stockage particulier ont subi plusieurs adaptations techniques pour les rendre plus efficaces.

Afin de prévenir les perturbations du marché faisant suite à de fortes variations des prix sur les marchés intérieurs et étrangers, la Commission est habilitée à prendre des mesures exceptionnelles dans tous les secteurs. Elle peut aussi intervenir pour soutenir les marchés perturbés par des limitations touchant les échanges commerciaux afin de lutter contre la propagation de maladies animales, ou par la diminution de la confiance des consommateurs en raison du risque pour la santé publique, animale ou végétale.

La position de négociation des agriculteurs dans la chaîne alimentaire est renforcée, car les Etats membres autorisent désormais dans tous les secteurs les organisations de producteurs, leurs associations et les organisations interprofessionnelles. Par ailleurs, comme c'est déjà le cas dans le secteur laitier suite à la crise laitière de 2009, les agriculteurs ont l'occasion de négocier des contrats de livraison collectifs pour les céréales et la viande de bœuf.

### **Développement rural**

Dans le cadre de la politique de développement rural, les Etats membres ou les régions continueront de faire concorder leurs propres plans pluriannuels au large éventail de mesures qui existent à cet effet au niveau européen. Le pourcentage maximal pour le cofinancement de l'Union est de 53% pour la plupart des régions et des paiements. Il est supérieur pour les régions moins développées et dans les zones de transition, et pour les mesures de soutien spécifiques, par exemple pour les agriculteurs débutants.

La nouvelle réglementation en matière de développement agricole est plus souple que celle de la période de programmation précédente. Les Etats membres devront toutefois opter pour des mesures de soutien qui répondent aux six grandes priorités de l'Union européenne en matière de développement rural, tout en consacrant au moins 30% des fonds de l'Union européenne aux mesures favorables au climat et à l'environnement.

### **La réforme de la Politique commune de la Pêche (PCP)**

La Politique commune de la Pêche (PCP), qui a été introduite en 1983, est révisée en moyenne tous les dix ans. Le but est toujours d'assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Après deux années de discussion, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord en décembre 2013 à propos d'un nouveau règlement de base pour la PCP et d'un nouveau règlement sur l'organisation commune des marchés dans les secteurs des produits de la pêche et de l'aquaculture. Un accord est attendu début 2014 à propos de la troisième partie de la réforme sur le Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche.

Les principales nouveautés dans le règlement de base concernent la définition des droits de pêche, l'introduction progressive de l'interdiction de rejet et la régionalisation de certains processus décisionnels.

Les quantités de prise relatives à la pêche doivent désormais être définies afin que la population des espèces pêchées puisse progressivement se rétablir et rester au-dessus des niveaux de biomasse nécessaires pour atteindre un rendement maximal durable (RMD). Ces niveaux de prise doivent si possible être atteints d'ici 2015 et au plus tard en 2020 pour toutes les espèces. L'Union européenne respecte donc sa promesse faite au Sommet mondial pour le Développement durable (Johannesburg, 2002), visant à respecter la norme RMD au plus tard en 2015.

Toutes les espèces de poissons pour lesquelles une limitation de pêche est en vigueur et, en mer Méditerranée, celles pour lesquelles des dimensions minimales de distribution sont définies, doivent progressivement être débarquées entre 2015 et 2019, suivant un certain calendrier par espèce. Les espèces qui ne peuvent pas être pêchées et qui se développent ensuite avec un pourcentage de survie élevé sont exemptées de l'obligation de débarquement. Puisque les pêches de poissons plus petits que les dimensions définies ne conviennent pas à la consommation humaine directe, l'interdiction de rejet poussera les pêcheurs à utiliser du matériel de pêche plus sélectif.

Suite à la régionalisation de certaines procédures décisionnelles, les Etats membres d'une certaine zone géographique pourront, après concertation avec les conseils consultatifs compétents, présenter à la Commission des recommandations communes en ce qui concerne le plan de gestion pluriannuel et, s'il n'y en a pas, les plans spécifiques relatifs à l'obligation de débarquer les prises.

Le nouveau règlement relatif à l'organisation commune des marchés prévoit notamment une aide européenne pour le stockage particulier en cas de fortes diminutions des prix et impose de nouvelles règles d'étiquetage en ce qui concerne l'information volontaire et obligatoire du consommateur.

### **Commerce international de l'Union européenne**

L'année 2013 a été passionnante en termes de commerce international.

Plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales ont marqué le début de l'année.

Le début des négociations pour un accord de libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis a certainement été l'élément qui a le plus marqué les esprits vu l'ampleur des échanges entre les deux blocs commerciaux. L'actuel commerce transatlantique représente chaque jour deux milliards d'euros de commerce de biens et de services. Les négociations d'un accord commercial avec le Japon ont aussi été officiellement lancées. L'UE a entamé pour la première fois en 2013 les négociations d'un accord d'investissement, notamment avec la Chine. Auparavant, les dispositions relatives aux investissements étaient reprises dans les accords de libre-échange plus larges.

Le système commercial multilatéral reste toutefois la priorité de la Belgique et de l'UE. L'UE participe aux initiatives bilatérales et plurilatérales en vue d'intégrer ensuite ces résultats dans le cadre multilatéral.

A la grande satisfaction de la Belgique et de l'UE, le système commercial multilatéral a de nouveau fait preuve de robustesse lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce organisée à Bali. Un paquet de mesures équilibré concernant la simplification du commerce international et entre autres la transparence dans le dossier agricole a été approuvé par les 160 membres de l'organisation. Les accords internationaux sont toujours possibles en 2013.

## **Transpositions et procédures d'infraction précontentieuses**

### **Transposition : résultats en dents de scie**

En tant qu'État membre de l'UE, la Belgique a l'obligation de transposer - en d'autres termes d'intégrer - les directives en droit national endéans le délai fixé. Le SPF est l'administration qui assure, au niveau national, le suivi et la coordination de la transposition des directives. L'opération proprement dite est du ressort des différentes autorités compétentes dans les domaines auxquels les directives s'appliquent.

De manière globale, on constate une amélioration des résultats des États membres en matière de transposition des directives européennes. En effet, dans son dernier tableau d'affichage<sup>1</sup>, la Commission européenne indique que le déficit moyen de transposition, au 10 mai 2013, était de 0,6% et souligne qu'il s'agit là du meilleur résultat enregistré depuis la création du Tableau d'affichage sur le marché intérieur.

Malheureusement, la Belgique n'a pas pu calquer ses résultats sur la tendance européenne. Avec, au 10 mai 2013, un déficit de transposition de 2,2% (soit 30 directives en retard), notre pays réitère le mauvais score qui avait déjà été enregistré en novembre 2011. En outre, la Belgique - pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive - n'a pas respecté la norme de tolérance zéro applicable aux directives dont le retard de transposition dépasse les deux ans.

Néanmoins, en 2013<sup>2</sup>, la Belgique a intégralement transposé 54 directives. En tout, ce sont plus de 250 actes législatifs ou réglementaires qui ont été notifiés cette année à la Commission européenne par la Belgique.

### **Procédures d'infraction : diminution confirmée, mais insuffisante**

Depuis plusieurs années, et suite à la mise en place de certaines mesures<sup>3</sup>, le nombre de procédures d'infraction de la Commission européenne à l'encontre de la Belgique n'a cessé de diminuer.

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/internal\\_market/scoreboard/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/scoreboard/index_fr.htm)

<sup>2</sup> Chiffres arrêtés au 20 décembre 2013.

<sup>3</sup> Voy. à ce sujet, le rapport d'activité 2012.

Le 22 octobre 2013, la Commission européenne a publié son dernier rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'UE<sup>4</sup>. La Belgique présentait, au 31 décembre 2012, 92 procédures d'infraction en cours à son encontre, alors qu'en 2011 elles étaient au nombre de 117. Si la tendance à la baisse se confirme, celle-ci reste insuffisante étant donné que notre pays se classe avant dernier parmi les Etats membres.

### **Actions menées en 2013**

Eu égard à ce qui précède, plusieurs innovations ont été développées, en 2013, afin d'améliorer nos résultats tant en matière de transposition des directives européennes qu'en ce qui concerne la gestion des procédures d'infraction précontentieuses.

Ainsi, un plan d'action a été mis en œuvre dès janvier 2013 avec :

- 1) L'organisation au Cabinet des Affaires étrangères de consultations bilatérales ciblées avec l'ensemble des acteurs impliqués (aux niveaux fédéral et fédéré, cabinets, administrations et experts) dans les dossiers de première priorité, parallèlement à l'envoi de courriers du Ministre à ses collègues pour les cas les plus « problématiques » ;
- 2) La mise à l'ordre du jour des Conseil des ministres et Comité de concertation de notes spécifiques aux dossiers abordés préalablement en bilatérale et ciblés en raison de leur degré d'urgence et/ou d'importance ;
- 3) La réactivation du traitement des questions « transposition » et « procédures précontentieuses » au Collège des Présidents de SPF : reformulation des notes qui lui sont adressées mensuellement ; enquête basée sur un questionnaire adressé personnellement à chaque président de SPF pour connaître des mesures concrètes qu'il/elle prend en la matière (moyens humains et matériels affectés, inscription de la question à son plan de gestion, de sa discussion en comité de direction, etc.) ;
- 4) La formulation de propositions précises d'amélioration du fonctionnement du réseau de transposition belge : présentation et discussion active au réseau des coordinateurs européens<sup>5</sup> d'une proposition de nouvelle forme de gestion des dossiers EU Pilot ; renforcement de la base de données Eurtransbel.

Ces diverses mesures ont porté leurs fruits puisque, selon une première évaluation officielle, le déficit de transposition de la Belgique serait passé à 1,6 % (soit 20 directives en retard) en novembre 2013.

Ces résultats positifs sont encourageants, mais ne nous permettent pas de baisser la garde : nos efforts devront être poursuivis afin de confirmer ces débuts d'amélioration.

### **Cour de Justice de l'Union européenne et Cour EFTA**

A côté des négociations au Conseil, les Etats membres peuvent également défendre leurs intérêts et leurs positions au niveau européen en faisant valoir leurs arguments dans le

---

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/eu\\_law/infringements/infringements\\_annual\\_report\\_30\\_en.htm](http://ec.europa.eu/eu_law/infringements/infringements_annual_report_30_en.htm)

<sup>5</sup> Le réseau des coordinateurs européens se compose de points de contact qui assurent le suivi de la transposition et des procédures d'infraction au sein de toutes les entités des pouvoirs exécutifs fédéral et fédérés, du Conseil d'Etat, du Moniteur belge, du parlement fédéral et des parlements des entités fédérées.

cadre des procédures judiciaires devant la Cour de Justice de l'Union européenne (ci-après « *la Cour* »).

En tant qu'Etat membre fondateur des anciennes Communautés européennes, la Belgique a toujours été particulièrement active devant les juridictions européennes et ses interventions ont toujours été appréciées.

En 2013, notre pays reste l'un des Etats membres les plus actifs devant la Cour (avec 60 affaires en cours au 31 décembre 2013, la Belgique est dixième sur 28).

Sur ce total, on ne compte que 4 recours pendants au 31 décembre 2013 introduits par la Commission européenne contre la Belgique pour mauvaise application du droit de l'Union ou pour des problèmes liés à la transposition des directives européennes. Confirmant la tendance esquissée ces dernières années, le nombre de ces recours directs a continué à baisser.

Dans cette catégorie, l'année 2013 a été marquée par la première condamnation de la Belgique au paiement de sanctions financières pour non-exécution d'un précédent arrêt (article 260, §2 TFUE). Dans son arrêt du 17 octobre 2013<sup>6</sup>, la Cour a ainsi infligé une amende de 10 millions d'euros au titre de somme forfaitaire pour non-exécution d'un arrêt de 2004 concernant le traitement des eaux résiduaires urbaines<sup>7</sup>. Il est à noter que, dans sa décision, la Cour a divisé par deux le montant initial réclamé par la Commission.

Pour l'essentiel, les interventions belges ont lieu, comme les années précédentes, dans les procédures préjudicielles, qui permettent au juge d'un Etat membre d'interroger la Cour sur une question d'interprétation ou de validité d'une disposition de droit européen, afin que ce juge puisse trancher le litige de droit national pendant devant lui.

Sur 40 affaires préjudicielles pendantes dans lesquelles la Belgique intervient, plus de la moitié émanent de ses juridictions nationales. Avec 23 renvois émanant de juridictions belges, notre pays est le quatrième pourvoyeur de la Cour pour ce qui est des renvois préjudiciels, derrière l'Allemagne mais devant la France, l'Espagne ou le Royaume-Uni.

Par ailleurs, la Belgique a continué à intervenir de manière croissante (12 interventions pendantes au 31 décembre 2013 contre 9 au 31 décembre 2012) au soutien d'autres Etats membres ou d'institutions européennes, afin de faire valoir son point de vue sur des questions de principes de droit européen. Ainsi, comme l'année dernière, la Belgique est intervenue dans des affaires concernant les sanctions financières que peut imposer la Cour dès la première condamnation d'un Etat membre pour non communication de mesures nationales de transposition de directives législatives (article 260, §3 TFUE), ici au soutien de l'Estonie et de la Slovaquie.

La Belgique soutient aussi le Conseil pour défendre la création d'un brevet européen à effet unitaire ou encore le projet de taxe sur les transactions financières.

---

<sup>6</sup> Arrêt Commission/Belgique, C-533/11, EU:C:2013:659.

<sup>7</sup> Arrêt Commission/Belgique, C-27/03, EU:C:2004:418.

A côté de ces principaux types de contentieux, la Belgique participe à des procédures plus exceptionnelles. Elle est notamment engagée dans deux procédures d'avis concernant la conformité au droit de l'Union d'accords internationaux. Elle poursuit également l'annulation de décisions de la Commission visant la Belgique dans deux affaires (une en matière d'aide d'Etat, une autre concernant le financement agricole).

Toutes les interventions de la Belgique devant la Cour sont répertoriées annuellement dans le rapport d'activités du service J2.2 édité par le département.

Quant à la réforme de la Cour, entamée en 2012, elle s'est poursuivie en 2013 avec la finalisation d'un nouveau règlement de procédure pour le Tribunal de la fonction publique et la suite des discussions au sein du Conseil concernant une éventuelle augmentation du nombre de juges au Tribunal, afin de résorber l'arriéré judiciaire.

### **3. La Belgique dans le contexte multilatéral**

#### **Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens dans un autre État**

Au cours de l'année 2013, la DGJ a tenu des discussions, en coordination avec le SPF Justice et le ministère de la Défense, en vue d'entamer bientôt la procédure d'approbation parlementaire de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, faite à New York le 17 janvier 2005.

Cette importante convention a été signée par la Belgique mais non encore ratifiée. Elle établit le principe qu'un État jouit, pour lui-même et pour ses biens, de l'immunité de juridiction devant les tribunaux d'un autre État, sous réserve de certaines conditions et exceptions.

Elle établit notamment les conditions dans lesquelles un État peut invoquer son immunité de juridiction à l'égard des mesures de contraintes antérieures et postérieures à un jugement.

Elle décrit aussi des catégories spécifiques de biens qui échappent aux mesures d'exécutions forcées telles que la saisie, la saisie-arrêt ou la saisie-exécution.

L'approbation de cette convention pourrait orienter la jurisprudence de nos tribunaux vers un respect de l'inviolabilité des comptes bancaires des ambassades en Belgique. On dénombre depuis quelque temps, en effet, une tendance des juges à autoriser les saisies lorsqu'il n'apparaît pas que le créancier saisissant dispose d'autres voies alternatives de faire valoir ses droits. Ceci peut causer des tensions diplomatiques dommageables pour nos relations avec certains États étrangers comme ce fut le cas récemment avec le Rwanda, l'Éthiopie et la Côte d'Ivoire.

#### **Lutte contre la piraterie au large de la Somalie**

Les aspects juridiques sont un élément important de la lutte contre la piraterie au large de la Somalie. La Belgique participe activement au groupe de travail du Groupe de contact pour la piraterie au large de la Somalie.

Notre pays a pu annoncer en 2013 qu'il donnait le feu vert aux navires belges pour désormais prendre des gardes privés armés à bord dans les zones à risques. Cette législation détaillée assure un équilibre entre la nécessité de se protéger et toutes sortes de mesures de précaution visant à prévenir à la fois la violence et les dérapages éventuels. Elle répond ainsi à la préoccupation internationale sur l'engagement croissant des gardes privés. D'autres pays qui réfléchissent à une telle législation voient l'initiative belge d'un bon œil.

La Belgique a été félicitée pour l'arrestation sur son territoire d'un important dirigeant pirate, cerveau de plusieurs prises d'otages, dont celle du navire belge Pompei en 2009. C'est d'ailleurs la première fois qu'un « cerveau » a pu être arrêté, ce qui prouve clairement que la lutte contre la piraterie progresse.

### **Plaintes collectives devant le Conseil de l'Europe : DEI et FIDH**

La Belgique a adopté la Charte sociale européenne et le protocole complémentaire relatif aux plaintes collectives. Ce protocole confère aux organisations affiliées au Comité sur les Droits sociaux le droit d'introduire des plaintes collectives à l'encontre d'un des Etats parties au protocole suite à une violation présumée d'un ou plusieurs articles de la Charte sociale européenne.

Le Comité des Droits sociaux indique si les articles en cause ont été enfreints ou non. Si une infraction est constatée, l'Etat mis en cause a l'occasion de présenter les mesures qu'il a déjà prises ou qu'il va prendre pour respecter ses obligations. C'est sur cette base que le Comité des Ministres se prononcera alors en faveur ou contre l'Etat en question.

C'est ainsi que la Belgique a dû en 2013 se défendre dans deux cas de plaintes collectives, suite auxquelles les autorités fédérales et fédérées compétentes ont dû fournir un important effort de coordination. La première plainte portait sur les centres d'accueil complets de Fedasil, de sorte que le nombre de mineurs non accompagnés ou de demandeurs d'asile étrangers en séjour illégal a dû être limité. La seconde plainte concernait l'accueil de personnes handicapées fortement dépendantes.

Le Comité des Droits sociaux a dans les deux cas d'abord jugé que certains articles n'étaient pas respectés. Grâce à la collaboration active de toutes les instances belges concernées, la Belgique a toutefois pu faire preuve de créativité et trouver des solutions rapides afin de respecter intégralement la Charte. En adoptant dans les deux cas une résolution au profit de la Belgique, le Conseil des ministres a exprimé son appréciation de cet engagement.

### **Cour pénale internationale**

En 2013, la Belgique a continué de soutenir activement la Cour pénale internationale et de lutter contre l'impunité de graves délits de droit international.

La direction Droit public international du SPF s'est entre autres efforcée, avec les autres services compétents de notre SPF, certains postes et d'autres départements concernés (surtout le SPF Justice et le SPF Chancellerie du Premier ministre) d'apaiser les tensions

apparues entre l'Union africaine et ses Etats membres d'une part et la Cour pénale internationale d'autre part.

La direction Droit public international a exposé lors de plusieurs réunions le fil rouge qui devait être défendu dans divers forums où la question était abordée, ainsi que les arguments venant soutenir cette position.

Elle a aussi suivi de près les discussions budgétaires 2014 sur la Cour pénale internationale, tandis que durant diverses réunions avec les autres services et départements compétents, une position belge venant répondre à l'actuelle situation de crise que traverse la Belgique a été développée. La Cour a aussi eu la garantie des moyens nécessaires pour pouvoir fonctionner de manière efficace.

Les résultats entre autres rapportés par rapport à ces deux questions lors de la 12<sup>ème</sup> séance de la Réunion des Parties contractantes, à laquelle la Belgique a participé avec des représentants du SPF (RP La Haye et direction Droit public international) et du SPF Justice, étaient satisfaisants.

### **Politique de Sécurité et de Défense commune de l'UE (PSDC)**

L'année 2013 était placée sous le signe du Conseil européen de décembre, dont la Sécurité et la Défense ont fait partie pour la première fois depuis cinq ans (sans Décisions du Conseil). Aussi bien les deux présidences tournantes de 2013 (Irlande et Lituanie) que les institutions de l'UE à Bruxelles (Haute Représentante, Commission et Service européen d'action extérieure (SEAE)) se sont efforcées de collaborer avec les capitales en vue d'un momentum. Les principaux travaux ont été le rapport (très solide) de la Haute Représentante Catherine Ashton et une communication bien documentée de la Commission. Le nombre de (non-)papers des Etats membres, dans différentes compositions géographiques, n'a pas été consigné.

Est-ce la montagne qui a accouché d'une souris ? Les volontaires de la PSDC, dont la Belgique, avaient peut-être espéré plus. Or, vu l'écart entre les 28 capitales et la situation budgétaire, il convient de défendre le résultat final. Il est important de maintenir le niveau d'ambition affiché d'ici 2015, lorsque le Conseil de l'Europe débatera de nouveau de la sécurité et de la défense.

Sur le terrain, des missions et des opérations PSDC ont été clôturées (EULEX Irak, EUAVSEC Sud Soudan) et ouvertes (EUBAM Lybie, EUTM Mali). Des décisions ont été prises en vue de la préparation de la clôture en 2014 de deux missions importantes pour la Belgique : EUSEC RDC et EUPOL RDC.

Les rouages de la PSDC ont aussi été suivis de près : révisions des procédures de gestion de crise, efforts visant une approche globale de la problématique de la sécurité, acquisition d'expertise en matière de sécurité par les délégations de l'UE, collaboration avec d'autres organisations internationales.

### **Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)**

Une délégation de l'OSCE chargée de la lutte contre la discrimination basée sur des motifs religieux s'est rendue en Belgique. La délégation a eu des contacts avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, des ONG, des dirigeants et des représentants des communautés religieuses, et des représentants des autorités fédérales et régionales. Le rapport de la visite de travail a été présenté au Conseil permanent et sur le site Web de l'OSCE.

La Belgique a participé à trois missions d'observation électorales sous l'autorité de l'OSCE : les élections présidentielles en Arménie (février), les élections locales dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (mars) et les élections parlementaires en Albanie (juin).

Madame Astrid Thors (Finlande) a été nommée nouvelle Haute Commissaire aux Minorités nationales, et ce pour une période de trois ans. Elle succède au Norvégien Knut Vollebaek.

L'année 2013 s'est clôturée par une réunion ministérielle organisée à Kiev, alors que la capitale ukrainienne était le théâtre de protestations contre la décision du gouvernement ukrainien de reporter la signature de l'Accord d'Association et de Libre-échange avec l'UE. Le bilan de la réunion ministérielle de l'OSCE est positif. Des décisions ont été prises dans les trois dimensions, des déclarations ont été approuvées sur les « conflits gelés » dans les régions de Transnistrie et de Nagorno-Karabach, une décision a été acceptée par rapport à la lutte contre la traite d'êtres humains, et un consensus a été atteint à propos d'une première série de mesures sources de confiance dans le domaine de la cybersécurité. Les ministres veulent profiter du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Acte final d'Helsinki (1975-2015) pour donner un nouvel élan à l'organisation. L'impossibilité d'arriver à un consensus en ce qui concerne le rôle de l'OSCE en Afghanistan, la modernisation du Document de Vienne, le statut de partenariat pour la Lybie, et la protection des journalistes est toutefois regrettable.

### **Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)**

En 2013, l'accent a été mis au sein de l'OTAN sur la mise en œuvre des décisions prises au sommet de Chicago de 2012.

En plus, l'année 2013 était placée sous le signe de la préparation du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui se déroule en septembre 2014, au Pays de Galles, et dont devrait sortir 'l'OTAN du futur'.

C'est ainsi que l'avenir de la mission OTAN en Afghanistan après 2014 a été au centre des discussions, en premier lieu la mission ISAF qui se termine fin 2014. Il est attendu maintenant que le président afghan donne un signal politique clair et fort en demandant le maintien d'une présence de l'Alliance à partir du 1er janvier 2015 afin de continuer à entraîner et soutenir les forces de sécurité afghanes qui assureront seules le maintien de la sécurité sur leur territoire.

Quant aux pays candidats à l'adhésion à l'Alliance, il a été décidé de faire établir un rapport individuel (Ukraine, Géorgie, Moldavie et Monténégro) afin de pouvoir présenter un état de la question au sommet des chefs d'État et de gouvernement prévu en septembre 2014.

Le maintien et le renforcement du lien transatlantique, ainsi que celui des capacités dans le contexte de budgets défense en diminution étaient au centre des préoccupations; au même titre que le renforcement des partenariats. Il s'agit de maintenir l'interopérabilité qui s'est créée grâce à l'intervention commune en Afghanistan.

Quant aux pays (Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine et Monténégro) candidats à l'adhésion à l'Alliance, il a été décidé de faire établir un rapport sur la base de leurs mérites individuels, dans le cadre de la politique de la 'porte ouverte'.

### **Lutte contre le terrorisme et cybersécurité**

En 2013, le phénomène des « Belges » rejoignant l'opposition armée en Syrie s'est accentué. Ce phénomène représente une menace potentielle pour la sécurité intérieure du pays étant donné qu'une partie significative de ces personnes rejoignent des groupes djihadistes. Le SPF Affaires étrangères a intensifié sa collaboration avec nos services de sécurité, dans la mesure de ses compétences. La Belgique a également participé de manière active aux débats au sein des enceintes européennes et internationales et s'est efforcée de stimuler la coopération internationale en la matière.

En matière de cybersécurité, la Belgique a participé à la conférence de Séoul sur le cyberspace en octobre 2013. Notre pays plaide, tout comme nos partenaires européens, pour qu'Internet reste ouvert et que les droits fondamentaux y soient respectés.

### **La Belgique et les Nations unies (ONU)**

Pour sa première visite de travail aux Nations unies, la Reine Mathilde, en tant que présidente d'honneur d'UNICEF Belgique, a assisté en septembre avec le ministre Reynders à l'atelier UNICEF sur les enfants et les entreprises et au *UN Global Compact Leaders Summit* à New York. Elle a activement participé à un événement secondaire belge portant sur les droits des enfants et sur les relations d'affaires. La Reine a rencontré le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki Moon, les dirigeants d'UNICEF, d'ONU Femmes et du UN Global Compact, ainsi que des dirigeants d'entreprises belges et étrangères. Dans son discours prononcé devant 1.200 chefs d'entreprise du *UN Global Compact Leaders Summit* au *Museum of Modern Art (MoMa)*, elle a appelé à accorder de l'attention aux droits de l'enfant et au soutien des femmes. Cette visite a précédé la semaine ministérielle de l'Assemblée générale de l'ONU, à laquelle le Premier ministre Di Rupo, le ministre Reynders et le ministre Labille ont participé. Outre les réunions multilatérales, de nombreux contacts bilatéraux ont été noués, notamment avec le nouveau ministre iranien des Affaires étrangères.

L'initiative humanitaire concernant la Syrie, lancée fin 2012 par le ministre Reynders pour, d'une part, améliorer l'accès aux soins de santé au bénéfice de l'ensemble de la population syrienne, et d'autre part, rappeler que chaque État Partie aux Conventions de Genève s'est engagé à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire, a abouti à l'adoption, lors du Forum humanitaire syrien du 19 février 2013, d'une déclaration conjointe des Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève. Autour de cette déclaration se sont unis 49 pays. D'autres y ont adhéré par la suite. Ensuite, la Belgique a pu rallier 28 États qui ont cosigné une lettre conjointe diffusée en septembre 2013, pour lancer un

nouvel appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent leur obligation de protéger les civils ainsi que le personnel médical, les infrastructures et les véhicules de transport sanitaires, pour qu'elles autorisent et facilitent l'accès immédiat et sans entrave des secours humanitaires sur l'ensemble du territoire syrien et pour qu'elles garantissent sans délai la sécurité et la sûreté des personnels humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions. Cette lettre conjointe a été publiée dans El País, Al Hayat et Aksalser le 21 septembre 2013 et dans Le Monde en ligne le 23 septembre 2013. Les messages véhiculés par cette lettre ont ensuite été repris par le Conseil de sécurité dans la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 sur la situation humanitaire en Syrie.

Au sein d'un groupe de haut niveau sur les défis humanitaires en Syrie, réuni pour la première fois à Genève le 26 novembre 2013, qui prépare des actions concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, la Belgique s'investit dans deux domaines : la démilitarisation des hôpitaux, des écoles et autres infrastructures sociales, et la campagne de vaccination antipolio.

La Belgique poursuit aussi son action pour améliorer le fonctionnement des institutions des Nations unies. En 2013, elle a activement contribué, comme cofacilitateur avec la Guyane, à la réforme du Conseil économique et social ; elle participe activement au débat sur la réforme du Conseil de sécurité – le représentant permanent belge à New York fait désormais partie d'un nouveau groupe de conseillers du président de l'Assemblée générale pour faire progresser cette question. La Belgique s'investit aussi dans les questions budgétaires et administratives, avec l'objectif de maintenir le budget des Nations unies à son niveau actuel (croissance nominale zéro) et de faire respecter le principe de capacité financière des États membres. Elle plaide en faveur d'une plus grande efficacité et d'une saine gestion dans tous les domaines, et de l'abandon des activités obsolètes.

En 2013, la Belgique a été réélue au conseil de l'Organisation maritime internationale et à la commission des stupéfiants, et un expert belge, Marc Bossuyt, président de la Cour constitutionnelle jusqu'en janvier 2014, a été élu comme membre du comité pour l'élimination de la discrimination raciale. La Belgique continue à faire campagne pour un siège non permanent au Conseil de sécurité (vote en 2018) et au Conseil des droits de l'homme (vote en 2015).

## **Climat**

Suite au « Cinquième Rapport d'évaluation » du panel climat de l'ONU de septembre 2013 portant sur les dernières conclusions scientifiques en matière de changement climatique, l'impact des activités humaines sur le changement climatique ne fait plus aucun doute. Des efforts colossaux vont devoir être fournis afin de limiter le réchauffement à une augmentation moyenne de maximum 2°C par rapport à l'époque préindustrielle. D'ici 2050, la quantité totale de gaz à effet de serre émise doit être réduite de moitié au niveau mondial, et ce alors que les émissions sont aujourd'hui chaque année en augmentation. La communauté mondiale veut négocier un nouvel accord climatique d'ici 2015. Cet accord doit entrer en vigueur d'ici 2020 et remplacera l'actuel Protocole de Kyoto. La conférence climatique de Varsovie (novembre 2013), à laquelle la Belgique a activement participé, a permis d'atteindre un accord dans trois grands domaines : des accords sur les étapes

ultérieures en vue de l'accord mondial de 2015 (tous les pays sont invités à entamer la préparation de leurs objectifs nationaux), un accord sur un nouveau mécanisme grâce auquel la communauté internationale collaborera en vue de limiter les dommages climatiques, et enfin l'engagement de la communauté internationale en vue de la poursuite du financement climatique international au moins au niveau actuel.

### **Développement durable et lutte contre la pauvreté**

Le suivi de la Conférence Rio+20 sur le développement durable et le développement de l'agenda post-2015 pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté figuraient parmi les priorités de 2013. Les défis sont colossaux : éradiquer la pauvreté, encourager un développement et une croissance durables et inclusifs, et respecter les moyens que nous offre notre planète. Tous ces objectifs nécessitent une approche commune, où tous les Etats membres de l'ONU ont leur rôle et leurs responsabilités et doivent rendre des comptes. La Belgique vise un cadre post-2015 développé autour d'un ensemble d'objectifs, pertinents et ambitieux au niveau mondial, dans lequel les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable sont rassemblées de manière équilibrée et où de l'attention est aussi accordée à la paix et à la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'Etat de droit, à la lutte contre l'inégalité, et à la responsabilité qu'a chaque pays d'atteindre ces objectifs. Les négociations officielles sur le cadre post-2015 débutent en septembre 2014. Le *High Level Political Forum* (HLPF) pour le Développement durable créé en 2013 et l'ECOSOC réformé jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015. La Belgique était (avec la participation du Premier ministre Elio Di Rupo) représentée au plus haut niveau politique lors de la première réunion du HLPF (septembre 2013).

### **Droits de l'Homme**

La Belgique accorde la plus haute importance au respect de ses obligations en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme des Nations unies (ONU). L'envoi à l'ONU du rapport sur le respect de la Convention sur les Disparitions forcées était prioritaire. Il y a également eu à Genève des dialogues constructifs entre la Belgique et le Comité contre la Torture, mais aussi avec le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels. Ajoutons que la Belgique a remis son rapport intermédiaire sur le respect des recommandations acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU. Tant les instances fédérales que les Communautés et les Régions ont collaboré et ont fait partie des délégations belges pour des dialogues constructifs. La société civile sociale a en outre été consultée.

En tant qu'observateur du Conseil des Droits de l'Homme, notre pays a continué de plaider pour l'universalité des droits de l'homme et l'indépendance de la Haute Commissaire aux Droits de l'Homme, de son bureau et des procédures spéciales. La Belgique a été à la base de deux résolutions : à propos de dispositions régionales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et à propos des droits des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés. La Belgique était aussi représentée au niveau ministériel au Cinquième Congrès mondial contre la Peine de mort à Madrid.

Notre pays a formulé au sein du groupe de travail UPR (*Universal Periodic Review*) du Conseil des Droits de l'Homme des recommandations sur les questions relatives aux droits de l'homme à destination de l'Azerbaïdjan, du Burkina Faso, du Burundi, de la République Centrafricaine, de la Chine, de la Colombie, du Congo-Brazzaville, de Cuba, du Djibouti, de la France, d'Israël, de la Jordanie, du Cameroun, de la Malaisie, du Mali, de Malte, du Mexique, du Monténégro, du Nigeria, de l'Ouzbékistan, de la Roumanie, de la Russie, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, de la Serbie, du Turkménistan et des Émirats arabes unis, soit 27 pays sur les 43 qui ont été évalués en 2012.

Notre pays reste un membre actif du Comité des ONG et de la Commission sur le Statut de la Femme. En marge de la 58<sup>ème</sup> session de la Commission sur le Statut de la Femme, la Belgique a organisé avec la Turquie un événement connexe sur les pratiques traditionnelles mortelles. En marge du sommet triennal du *Global Compact* de l'ONU à New York, la Belgique a aussi organisé avec l'UNICEF un événement connexe sur les *children's rights and business principles*, auquel la Reine Mathilde a participé.

Des mesures préparatoires ont été prises en vue de la présidence belge du Conseil de l'Europe, qui débutera en novembre 2014.

### **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

En 2013, l'Organisation a mis l'accent sur son initiative BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) qui vise à identifier les pratiques par lesquelles les sociétés transfèrent leurs profits vers des pays où les filiales ne paient pas d'impôt ou en paient peu, privant ces pays de ressources financières importantes (ce sont souvent des pays émergents) et pénalisant les ressources financières des pays où les profits ont été réellement produits. Cette initiative vise à identifier ces pratiques et à élaborer des propositions pour la création d'instruments propres à supprimer ou à neutraliser les effets des montages hybrides et des opérations d'arbitrage, de mettre au point des mesures plus efficaces de lutte contre l'évasion fiscale, de définir des règles relatives au traitement des opérations financières intragroupe, comme celles qui concernent la déductibilité des paiements et l'application de retenues à la source, et d'élaborer des solutions permettant de lutter plus efficacement contre les régimes dommageables, en prenant en compte des facteurs tels que la transparence et la substance.

### **Groupe d'action financière (GAFI)**

La Belgique prépare sa quatrième évaluation par le GAFI (groupe d'action financière) qui portera sur l'efficacité technique et l'effectivité au regard des 40 recommandations du groupe sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le financement de la prolifération du terrorisme. Cette évaluation transversale interdépartementale et impliquant également le secteur privé (notaires, avocats, métiers du chiffre) est coordonnée par la CTIF (cellule de traitement des informations financières). Les Affaires étrangères ont organisé des coordinations multilatérales pour assister la CTIF dans cette tâche.

### **Désarmement nucléaire et non-prolifération**

La Belgique souhaite un monde sans armes nucléaires, mais celles-ci ne peuvent être abandonnées que dans un climat de confiance. C'est pourquoi désarmement nucléaire et non-prolifération vont de pair. L'Iran figure en tête de nos préoccupations. Le développement du programme nucléaire iranien pourrait se traduire par une nouvelle course à l'armement nucléaire qui entraînerait une déstabilisation totale du système de sécurité international.

Il est donc primordial que la Belgique prenne part aux efforts internationaux visant d'une part à négocier avec Téhéran, et d'autre part à mettre la pression via des sanctions. La Belgique a soutenu cette stratégie et a renoncé donc à certains intérêts commerciaux. Cette tactique a eu de l'effet. Après la mise en place d'un nouveau gouvernement à Téhéran, l'Iran, la communauté internationale (représentée par la Haute Commissaire européenne Catherine Ashton) et les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU plus l'Allemagne ont trouvé un accord intermédiaire. L'Iran va au cours d'une période de six mois geler et réduire les éléments les plus préoccupants de son programme nucléaire. Certaines sanctions européennes et américaines sont en contrepartie suspendues. Ces mesures doivent apporter le répit nécessaire pour que l'on puisse jeter les bases d'un accord final. L'Iran doit à ce niveau apporter les garanties nécessaires prouvant que son programme nucléaire sert des fins exclusivement civiles.

Un atelier sur la sécurité nucléaire pour les pays africains a été organisé à Bruxelles en collaboration avec l'Agence internationale de l'Energie atomique.

### **Armes chimiques**

L'année 2013 a été entachée par l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Il s'agit du premier usage vérifié d'une arme de destruction massive au 21<sup>ème</sup> siècle. L'indignation internationale que ces actes ont suscitée a débouché sur un ambitieux plan d'action pour le démantèlement complet de l'arsenal d'armes chimiques syrien. En tant que membres du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques, la Belgique a activement participé aux décisions relatives à la destruction de cet arsenal.

### **Traité international sur le commerce des armes et lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre**

Après plusieurs années de négociations, le nouveau Traité international sur le Commerce des armes a été ouvert pour signature et signé par la Belgique le 3 juin 2013, avec 66 autres pays. La ratification du traité par notre pays est prévue pour 2014. Le Traité sur le Commerce des armes a pour but de réguler le commerce international d'armes conventionnelles et d'en prévenir le commerce illégal. Le traité comprend aussi une série de critères dont il faut tenir compte pour prendre des décisions visant à autoriser ou non les transactions portant sur des armes. Les États ne peuvent pas livrer d'armes s'il existe un risque élevé de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

Lors de la conférence diplomatique de mars 2013, notre pays a particulièrement insisté sur le rôle de ce traité dans la lutte contre la violence basée sur le genre et la violence à

l'encontre des enfants. Des représentants des régions ont été étroitement concernés par le processus décisionnel européen et belge, et ils ont fait partie des délégations belges qui ont participé aux négociations du traité.

Le document final de la Conférence d'examen du Programme d'action de l'ONU contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre de 2012 reprenait, notamment sur indication de la Belgique, des références sur l'échange des résultats du traçage entre les Etats et le mandat de missions de paix afin de tracer les armes illégales dans les zones conflictuelles. Cette approche a encore été développée en 2013.

### **Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (convention d'Ottawa)**

La Belgique a toujours joué un rôle très important dans la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, tant durant les négociations qui ont abouti à sa conclusion que depuis qu'elle a été adoptée. Notre pays a été désigné vice-président de la quatrième conférence de révision de la convention d'Ottawa, qui aura lieu à Maputo en juillet 2014, et président de la quatorzième assemblée des États-parties, la première conférence qui mettra en œuvre le plan d'action qui sera adopté à Maputo.

S. A. R. la Princesse Astrid a été désignée envoyée spéciale représentant la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La Princesse, qui a fait partie du mouvement antimines depuis plus d'une décennie, promouvra la convention au niveau diplomatique dans des États qui n'ont pas encore adhéré au traité.

### **Coordination multilatérale**

En 2013, 73 réunions de coordination multilatérale (Coormulti) ont été organisées, ainsi que 7 consultations Coormulti électroniques, dans le but d'établir la position belge dans les organisations internationales poursuivant des activités relevant de compétences mixtes. Un large éventail d'organisations internationales est impliqué dans le processus Coormulti. Arrivent en tête du programme : droits de l'homme, développement durable et l'UNESCO.

## **4. La Coopération belge au Développement**

### **Le budget de la Coopération au Développement en 2013**

En 2013, le budget initial de la coopération au développement a été fixé à 1.377 millions d'euros (crédits de liquidation), mais suite à des économies et à des mesures prises dans le cadre de la discipline budgétaire, ce montant a initialement été ramené à 1.175 millions d'euros.

La majeure partie de ce montant était destinée à la coopération multilatérale, aux programmes nationaux, et aux initiatives de la société civile.

### **Assises**

La sixième édition des Assises de la Coopération belge au développement s'est tenue le 7 mai au Palais d'Egmont (Bruxelles). Cette réunion annuelle des décideurs politiques, des

acteurs publics, des représentants de la société civile, des hommes et des femmes politiques, et des académiciens a été honorée de la présence de SAR la Princesse Mathilde.

Le thème central de ces Assises de la Coopération belge au développement était une nouvelle stratégie pour la coopération au développement après 2015.

Il s'agissait d'un thème d'actualité, qui a aussi occupé une place centrale lors de l'événement spécial des Nations unies organisé quelques mois plus tard, en septembre 2013. Il était en effet temps de dresser la situation des efforts déjà fournis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire (OM) et de réfléchir à une nouvelle stratégie à partir de 2015.

Intégrer les différents aspects de Rio+20 (en ce compris le changement climatique et la biodiversité) dans l'agenda du développement constitue un immense défi, tout comme la définition du processus de financement du développement.

Le nouveau cadre de développement doit offrir une solution pour éradiquer la pauvreté et dans le même temps aboutir à un développement durable. Les Assises ont contribué à définir - avec l'ensemble des acteurs belges - les priorités que la Belgique avance dans ce nouveau cadre, à savoir la lutte contre les inégalités, la protection sociale universelle et l'agenda du travail décent.

Parallèlement à ce débat, les Assises de la Coopération ont dressé un état des lieux de la cohérence des politiques pour le développement (CPD) au niveau belge. Elles ont permis d'expliquer la création d'un mécanisme belge pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD), visant à assurer la CPD via un engagement politique de haut niveau, une meilleure cohérence des politiques et un suivi indépendant des progrès accomplis. Elles ont également été l'occasion de prendre acte des approches des entités fédérées au niveau de la CPD, et des aspirations communes des différentes entités dans ce domaine.

Les sixièmes Assises de la Coopération belge au Développement ont été préparées par la DGD et par des représentants des entités fédérées, des ONG, des syndicats et des universités. Une plateforme pour l'échange des connaissances et le dialogue a été mise à disposition, et les participants ont été encouragés à réfléchir ensemble à l'agenda de développement pour les prochaines années.

## **Deux nouvelles stratégies de coopération : une pour l'enseignement et une pour les pays aux revenus intermédiaires**

### **Assister les États partenaires dans leur mission d'éducation**

La Coopération belge considère l'éducation comme un facteur majeur de l'égalisation des chances et de la mobilité sociale. Elle a rédigé une note stratégique qui définit ses priorités en matière d'éducation dans les pays en développement et la manière dont elle va soutenir les États partenaires dans la mise en place de leur système éducatif.

Dans les sociétés contemporaines, une part de la transmission des savoirs, savoir-être et savoir-vivre dépasse les compétences de la famille. Elle constitue la part collective de

l'éducation. Les fonctions socio-économiques de l'Etat sont l'apport de moyens, la redistribution de la richesse et la régulation du système. L'Etat est donc obligé d'assumer cet aspect collectif de l'éducation.

C'est à l'Etat que revient la tâche de mettre en œuvre un ensemble de politiques, stratégies, actions et moyens qui constituent le système éducatif.

La Coopération belge au Développement entend appuyer les Etats dans le déploiement et le développement de leurs systèmes éducatifs, adopter une vision holistique du secteur, et mettre en œuvre des stratégies différenciées en fonction des contextes.

Elle a élaboré une note stratégique sur l'éducation dans les pays en développement, approuvée par le ministre de la Coopération en mai 2013.

**Voici les trois priorités de la stratégie pour l'éducation :**

1. La concentration sur l'éducation de base et sur l'enseignement technique et professionnel ;
2. La concentration sur les pays les moins avancés dans lesquels plus de 10% des enfants sont déscolarisés et/ou moins de 60% d'enfants achèvent le cycle de base ;
3. Viser l'équilibre entre : l'accès, en particulier une gestion des taux de transition basée sur la compétence ;  
L'équité en matière d'accès, de maintien et de chances de réussite ; la qualité de l'enseignement ainsi que la pertinence des apprentissages.

**Aider les pays à revenu intermédiaire à relever de nouveaux défis**

Début 2013, le ministre de la Coopération a approuvé la note stratégique sur la Coopération belge au développement dans les pays à revenu intermédiaire (*Middle Income Countries – MIC*).

La Coopération belge au développement entend améliorer les conditions de vie de ceux qui ne bénéficient pas de l'accroissement du niveau de bien-être dans les MIC. A cet égard, elle cherche à valoriser le potentiel institutionnel, financier et humain local en tant que levier du développement.

Voici les domaines de coopération prioritaires dans les pays à moyen revenus : la redistribution du bien-être via la protection sociale et la fiscalité ; l'émancipation sociale et politique des citoyens exclus, vulnérables et délaissés ; une croissance plus inclusive et durable ; le climat et l'environnement.

La Coopération belge au développement délaissera peu à peu l'aide financière et la prestation de services pour se concentrer sur le transfert de connaissances, de technologies et de savoir-faire dans le but de soutenir les forces sociales qui œuvrent pour un rapport de forces sociopolitiques plus juste et pour une plus grande coopération supranationale.

A l'avenir, les relations entre la Belgique et les pays partenaires MIC seront élargies au-delà du domaine politique de la coopération au développement.

## **Transparence et résultats**

La transparence et les résultats sont les deux composantes les plus importantes de l'efficacité de l'aide. La DGD fournit de nombreux efforts pour y arriver via la transparence vis-à-vis de la population et des parties prenantes belges, mais aussi par rapport à la communauté internationale.

Il a en effet été décidé à Busan de rassembler les différents rapports existants et canaux de communication en un *Common Open Standards for Aid Information*.

Le niveau d'exigence de ce nouveau standard de rapports est élevé : un plus grand nombre d'éléments doivent être pris en compte et mesurés; l'information doit être plus régulièrement mise à jour; sa consultation et son traitement doivent être plus aisés, par le biais de moteurs de recherche, d'applications interactives ou des bases de données locales des pays partenaires.

Cette nouvelle méthode implique des changements majeurs pour les donateurs. Une feuille de route est en préparation et détaillera comment chaque donateur doit indiquer toutes les informations qu'il peut ou pourra fournir, quand, et à quelle fréquence il peut les actualiser. Le système devrait être d'application en 2015.

La Belgique fait preuve de volontarisme en la matière et s'est engagée envers le lobby *Publish What You Fund* (PWYF) à suivre scrupuleusement cette feuille de route, dans l'esprit de Busan.

La DGD s'est engagée à systématiquement publier les résultats visés et atteints d'ici la fin de l'année 2015. La mesure objective de ceux-ci est assurée par des indicateurs pertinents.

Un projet a été lancé par la DGD en vue de mettre en place un système de données internes, qui devra être développé dans le courant de 2014, afin qu'elle puisse tenir ses engagements ambitieux fin 2015, au plus tard.

## **Les Equipes transdirectionnelles (TST)**

La DGD est divisée en services et directions, qui se consacrent chacun à un ou plusieurs dossiers spécifiques liés aux pays partenaires et/ou à des thématiques. Certaines problématiques concernent cependant plusieurs services et recouvrent plusieurs domaines d'expertise et de compétence. C'est pour cette raison que des équipes transdirectionnelles (TST) ont été créées dès 2012 et en 2013. Ce nouvel instrument vise à instaurer une manière de fonctionner plus transversale et à partager les compétences, les connaissances et l'expérience des différents services, directions de la DGD et acteurs de terrain, afin de pouvoir gérer et travailler sur certains problèmes de manière performante.

Trois thèmes transversaux :

1. L'agenda de développement après 2015. L'ONU a ouvert le débat sur la nouvelle stratégie pour la coopération au développement pour la période 2015-2030. Ce débat couvre de nombreux domaines, allant de l'économie aux émissions de CO<sub>2</sub>, en passant par la protection sociale. La Belgique a chargé une TST de la préparation d'un agenda de

développement après 2015. La DGD veut surtout se concentrer sur le problème de l'inégalité.

2. Financement du développement. L'aide publique au développement constitue encore l'essentiel du flux financier dans certains pays en voie de développement. Mais ce n'est plus le cas dans la plupart d'entre eux, qui ont accès aux prêts, attirent des investissements étrangers, bénéficient de transferts de fonds des migrants, de l'aide des ONG, etc. Cette modification des relations financières internationales ouvre un vaste champ de discussion : sur le volume réel des montants consacrés au développement ; sur l'ampleur de ce qui a été gaspillé, détourné ou improprement utilisé ; sur le rôle, enfin, des instruments habituels de l'aide qu'utilisent d'autres acteurs. Cela pose à nouveau la question de la valeur ajoutée de l'aide publique au développement et celle, corollaire, visant à savoir où elle peut faire la différence. Une TST va se consacrer pendant deux ans à cette thématique, qui s'inscrit dans le cadre post-2015.

3. Le défi du Sahel. Le Sahel est l'une des régions les plus pauvres d'Afrique. La pauvreté n'y diminue pas, et elle augmente même dans certains pays. C'est aussi une région fréquemment frappée par la sécheresse et qui doit faire appel à l'aide humanitaire. Cette crise humanitaire est quasi continue dans une partie du Sahel qui dépend presque en permanence de l'aide alimentaire internationale. Outre la vulnérabilité des structures publiques, le Sahel est une région souvent confrontée à l'instabilité et aux éclats de violence faisant suite aux conflits armés. Le problème du crime organisé vient s'y ajouter.

Comme d'autres pays donateurs, la Belgique s'interroge pour savoir quels sont les instruments les plus adaptés aux circonstances du Sahel. La complexité de la situation du Sahel est telle qu'elle ne peut pas être analysée depuis un seul angle. Les pouvoirs publics ont donc chargé une TST d'examiner les actions de la Coopération belge au Développement dans les deux pays partenaires, à savoir le Mali et le Niger. Elle devrait rendre mi-2014 ses recommandations sur l'ajustement de la coopération belge dans ces deux pays partenaires.

## **Nouveaux programmes de coopération**

### **Algérie**

Le 10 décembre, la Belgique et l'Algérie ont approuvé un nouvel Accord de coopération 2014-2017 lors de la seconde session de la Commission mixte, organisée à Alger. Ce programme de 20 millions d'euros est le premier programme de coopération s'inscrivant dans le cadre de la récente stratégie de la coopération belge au développement dans les pays à revenu intermédiaire (*Middle Income Countries, MIC*), catégorie à laquelle appartient l'Algérie.

Le nouveau programme de coopération algéro-belge 2014-2017 ne retient qu'un seul secteur prioritaire, à savoir l'environnement. Il reprend :

- un programme d'appui à la gestion intégrée des déchets ;
- un programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement.

Une coopération déléguée en faveur d'ONU Femmes est également prévue, avec la transition vers une économie verte et inclusive, et la formation professionnelle. Ce programme de coopération est un programme de transition, qui ouvre la voie à de nouvelles collaborations allant au-delà du cadre de l'aide au développement. Il doit créer de nouvelles opportunités en termes d'échanges et de partenariats avec des acteurs du secteur privé et de la société civile qui sont concernés par l'environnement.

## **Bénin**

La quatrième séance de la Commission mixte Bénin-Belgique a approuvé le 28 février 2013 à Cotonou un Programme indicatif de Coopération (PIC) pour un montant de 55 millions d'euros, devant couvrir une période de 5 ans (2013-2017).

Les secteurs prioritaires du PIC sont l'agriculture et la santé. La continuité avec les PIC précédents est donc garantie. Les régions d'intervention sont identiques à celles du PIC précédent, à savoir le Mono-Couffo dans le Sud et l'Atacora-Donga dans le Nord.

L'aide apportée au secteur agricole vise le résultat suivant : (1) créer un climat institutionnel favorable pour de plus nombreux marchés pour les produits et (2) pour la productivité, le renforcement et la rentabilité des secteurs agricoles prioritaires et prometteurs ainsi que l'écoulement des produits et des produits secondaires sur les marchés.

En ce qui concerne la santé, le SPF Santé publique devra d'une part élargir l'aide institutionnelle apportée aux structures déconcentrées (volet institutionnel) et d'autre part continuer de soutenir les régions et départements de santé de Mono-Couffo et Atacora-Donga, ainsi que l'accompagnement médical afin d'éviter que des personnes incompétentes soient en place, en accordant une attention spéciale aux soins urgents liés aux nouveau-nés et à l'obstétrique (volet opérationnel).

Une attention spéciale doit aussi être accordée aux transfusions sanguines (au niveau national), à l'offre de soins chirurgicaux (local technique adapté), à l'entretien du matériel et au système d'orientation.

## **Burundi**

La Coopération belge aide à développer le secteur de l'éducation et de la formation au Burundi.

Le gouvernement burundais a présenté au Secrétariat du *Global Partnership for Education* (GPE ou Partenariat mondial pour l'éducation) une requête pour la mobilisation de fonds additionnels en vue d'atteindre les objectifs du Plan sectoriel de développement de l'Éducation et de la Formation.

Les ministères burundais en charge de l'Éducation et de la Formation et les Partenaires techniques et financiers du secteur se sont accordés sur le Fonds commun de l'éducation auquel contribue la Belgique comme modalité privilégiée d'exécution des ressources du GPE.

Le 20 novembre 2012, le GPE a approuvé une subvention de 38,46 millions d'euros. Cette contribution supplémentaire représente une réelle opportunité d'amélioration du système éducatif au Burundi. La Coopération technique belge a pris, au nom de l'État belge, le rôle d'entité de supervision des fonds du GPE.

L'objectif général du projet vise également ce que le plan sectoriel burundais présuppose, à savoir que tout le monde termine l'enseignement primaire. Trois objectifs prioritaires sont présupposés:

- l'amélioration de l'accès, une attention spécifique étant accordée à l'achèvement et à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental et au développement d'une offre de formation pour les enfants déscolarisés ou non scolarisés ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement à tous les niveaux ;
- l'amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif.

### **République démocratique du Congo**

L'année 2013 a vu – avec la signature de plusieurs conventions spécifiques – le réel début de la mise en œuvre du Programme indicatif de coopération (PIC) 2010-2013 avec la RDC. En mars et en juillet 2013, des accords spécifiques s'élevant à 88 millions d'euros ont été conclus à l'occasion de la visite du ministre de la Coopération au Développement, M. Labille, en RDC. Ils portaient sur des bourses de formation, sur l'aide au secteur de la production céréalière, à l'amélioration de la production végétale, à la direction de planification et d'étude du ministère de la Santé publique, à un projet d'infrastructure aéroportuaire, sur un projet d'électrification pour un quartier de Lubumbashi, et sur le soutien des programmes sectoriels prioritaires.

Sur les 300 millions EUR prévus dans le PIC 2010-2013, le taux d'engagement était 63% en fin d'année 2013.

Les recommandations visant à améliorer la gouvernance dans les trois secteurs prioritaires de notre coopération ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route pour la gouvernance. Le suivi conjoint de ces recommandations de gouvernance revêt une importance capitale pour la coopération belge. Les réunions de suivi des recommandations sont organisées depuis décembre 2012 et ont abouti à l'élaboration de plans d'action détaillés.

La coordination de nos canaux de coopération a été assurée au niveau belge par le Forum des Acteurs (de développement) belges et avec l'ensemble des autres donateurs au niveau national (Groupe de Coordination des Partenaires) et sectoriel (groupe de travail thématique agriculture & développement rural sous la direction de la Belgique jusqu'à la mi-2013, éducation sous la direction de la Belgique, santé, etc.). La Belgique est membre du Comité exécutif du GCP depuis septembre.

### **L'aide humanitaire belge**

En 2013, la Belgique a financé des actions d'aide humanitaire pour un montant total de 144.293.388 EUR (en crédits d'engagement).

La RDC a reçu avec plus de 27 millions d'euros le plus grand financement en 2013. La contribution pour les activités menées en Syrie et dans les pays voisins s'est élevée à environ 11 millions d'euros. Les situations de crises prolongées, dans les Territoires palestiniens, au Sud Soudan, au Sahel et au Mali ont également été parmi celles qui ont nécessité d'importants moyens financiers.

L'aide humanitaire apportée aux Philippines et en République centrafricaine a été financée via les différents fonds humanitaires auxquels la Belgique contribue.

### **La Belgique a versé une contribution de 4,5 millions d'euros à l'*Emergency Response Fund* (ERF) pour la Syrie**

En 2013, la Belgique a versé 4,5 millions d'euros à l'*Emergency Response Fund* (ERF) pour la Syrie, le fonds d'urgence pour les crises humanitaires de l'ONU spécialement destiné à la Syrie.

Un tel fonds est mis en place en cas de crise humanitaire imprévue ou soudaine afin de couvrir les besoins les plus criants. La formule ERF permet de distribuer les dons de manière souple et transparente parmi les ONG et les agences de l'ONU qui sont les mieux placées pour obtenir des résultats sur le terrain.

Le fonds ERF pour la Syrie, créé en juin 2012, a déjà versé plus de 38 millions d'euros à une vingtaine d'organisations qui s'efforcent d'accueillir les réfugiés (UNRWA, UNHCR), d'offrir un accès aux soins de santé (OMS, UNICEF) et de fournir de la nourriture (PAM). 124 projets en Syrie, en Jordanie, au Liban et en Irak ont pu être financés. Les organisations ont ainsi pu distribuer des produits non alimentaires (*non-food items*), des kits de cuisine, des matelas et des couvertures. Ajoutons qu'elles ont aussi fourni de l'eau et de la nourriture et qu'elles ont donné accès à des soins de santé à de nombreuses victimes de conflits.

### **Service Évaluation spéciale de la Coopération internationale (SES)**

Le service Évaluation spéciale de la Coopération internationale (SES) a pour mission d'effectuer l'évaluation stratégique des activités de l'État fédéral belge reconnues comme aide publique au développement (APD) par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

#### **Cette évaluation vise un triple objectif :**

- Justification : c'est-à-dire l'obligation de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics ;
- Apprentissage : tirer les leçons pour identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ;
- Aide à la décision : prendre des décisions sur la base d'éléments objectifs.

Une évaluation vérifie dans quelle mesure les résultats attendus d'une intervention ont été atteints, quels autres effets ont été produits et cherche à identifier les causes des succès et des échecs.

### **Les cinq critères d'évaluation sont les suivants :**

- Pertinence : l'intervention répond-elle à un besoin important ? Peut-on espérer un développement avec cette intervention ?
- Efficacité : atteint-on les résultats prévus ?
- Efficacité : atteignons-nous nos résultats de manière optimale (rapport coûts-bénéfices) ?
- Durabilité : les résultats atteints sont-ils permanents ?
- Impact : nos interventions ont-elles un impact à long terme et influencent-elles notre société, notre secteur, notre région ? Pouvons-nous clairement attribuer ces effets à nos interventions ?

### **L'évaluation n'est pas un audit**

Il faut distinguer évaluation et l'audit. L'audit porte sur le respect de la réglementation et des procédures. L'évaluation met l'accent sur l'atteinte de résultats et les pratiques et cherche à expliquer pourquoi certaines interventions fonctionnent bien et d'autres non.

### **Les évaluations menées en 2013 par le SES :**

- Evaluation des systèmes de suivi et d'évaluation mis en place par la Coopération belge et les acteurs non gouvernementaux ;
- Évaluation de la note stratégique « Environnement » et de la manière dont le thème transversal « respect de l'environnement » est intégré dans l'ensemble des interventions de la Coopération belge ;
- Évaluation de l'impact de trois projets de la coopération gouvernementale ;
- Evaluation de BIO.

### **Echange de connaissances et d'expériences ; communication variée et détaillée**

#### **GENE**

La Coopération belge au Développement participe depuis plusieurs années aux tables rondes du GENE (*Global Education Network Europe* - [www.gene.eu](http://www.gene.eu)), un réseau européen pour la formation mondiale auquel participent les délégués des institutions publiques et leurs agences concernées par le sujet. Il permet d'échanger ses expériences et d'apprendre des expériences des autres, tant sur le plan pratique que stratégique.

La trentième édition a été organisée en octobre 2013 à Bruxelles. En tant que coorganisatrice, la Belgique est beaucoup intervenue. Des présentations ont en effet été assurées par plusieurs partenaires de la Coopération belge au Développement : la CTB sur le nouveau cycle d'information, la KU Leuven sur une étude relative au suivi et à l'évaluation d'interventions portant sur l'éducation au développement, et La Libre Belgique sur une action concrète entreprise avec des élèves de plusieurs écoles, en marge de laquelle une visite de terrain a été organisée.

### **Dimension 3**

*Avec Dimension 3, vous restez informé*

Dimension 3 est le magazine gratuit de la Coopération belge au Développement. Il donne une idée des diverses activités de développement financées et réalisées par la Belgique. Il expose aussi brièvement l'action au quotidien du secteur de la coopération au développement. Les professeurs et les élèves de l'enseignement secondaire y trouvent des informations très proches des matières étudiées.

Bien que la Belgique soit surtout active en Afrique, l'Amérique latine a gagné du terrain en 2013. La nouvelle loi pour la coopération au développement accorde beaucoup d'attention à la cohérence politique et aux droits de l'homme. Ces thèmes ont donc été amplement détaillés. L'eau et l'agriculture, des thèmes essentiels en période de changement climatique, ont également été abordées ([www.dimension-3.be](http://www.dimension-3.be)).

### **Grande affluence au stand le 21 juillet**

Le 21 juillet, la Coopération belge au Développement a tenu pour la quatrième fois un stand très apprécié dans la rue de la Régence, à Bruxelles. Etant donné que cette année, la Fête nationale coïncidait avec la succession au trône, il y avait encore plus de monde à Bruxelles. Ce fut également le cas au stand de la DGD. Des Belges, mais aussi des touristes provenant des quatre coins du monde, y ont participé aux huit jeux portant sur les Objectifs du Millénaire (OMD). Objectif: gagner un T-shirt présentant les 8 icônes des OMD. Il est ressorti d'une enquête que les jeux avaient suscité l'intérêt de plus de 90% des participants par rapport à la problématique du développement.

### **Emprunter des expositions gratuites**

La Coopération belge au Développement met gratuitement des expositions à disposition sur des thèmes tels que la mortalité maternelle, les Objectifs du Millénaire, ou encore « l'agriculture et la sécurité alimentaire ». Les groupes cibles sont les écoles, les associations, les communes, les entreprises, etc. Bref, tous ceux qui prennent à cœur la situation au Sud et qui souhaitent organiser quelque chose à ce niveau. En 2013, les expositions ont été empruntées à 75 reprises.

### **La DGD sur les réseaux sociaux**

L'an dernier, la DGD a fait ses premiers pas sur les réseaux sociaux. Elle y est en effet présente via les comptes Facebook et Twitter du SPF Affaires étrangères. Les médias sociaux représentent le moyen de communication par excellence pour promouvoir l'interaction avec le citoyen. C'est pourquoi en 2013, la DGD a publié chaque semaine sur sa page Facebook (Diplomatie.Belgium) des informations sur les activités de la Coopération belge au Développement. Cette opération a été couronnée de succès : le cap des 1.500 fans a été franchi ! Quant au compte Twitter @BelgiumMFA, il compte plus de 2000 followers.

Vous trouverez de plus amples informations sur le rapport annuel via le lien suivant :

[http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation\\_au\\_developpement/librairie\\_multimedia/rapports\\_annuels/](http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/librairie_multimedia/rapports_annuels/)

Le rapport annuel est aussi disponible en tant que publication numérique via l'App Store pour iPad ou le Play Store de Google pour Android.

### **Acteurs de la coopération au développement non gouvernementale (ACNG)**

La convention de financement entre les ACNG et la DGD impose aux organisations l'obligation d'évaluer toutes leurs interventions et de rapporter les résultats de ces évaluations. Ces évaluations permettent à la DGD de situer les points à améliorer pour chaque ACNG. Lors de l'appréciation de nouveaux programmes, la DGD vérifie si les propositions tiennent compte de ces points, et si nécessaire, la DGD peut demander des adaptations.

La qualité des rapports d'évaluation pose problème pour un certain nombre d'acteurs. Ces évaluations sont d'ailleurs souvent sous-exploitées, tant par la Coopération belge au Développement que par les ANG. Les capacités d'évaluation des différents acteurs doivent être améliorées et une politique d'évaluation claire doit être développée.

### **Impact des projets de développement**

Le SES a décidé de reprendre désormais chaque année dans son programme une évaluation spécifique de l'impact des projets de développement. Cette année, l'évaluation portait sur quatre projets bilatéraux directs et elle visait à mesurer les effets quatre ans après leur achèvement.

Les résultats sont mitigés. On a d'une part constaté que les actions prévues avaient effectivement été exécutées pour tous les projets : les marchandises ont été livrées, les formations dispensées, etc. Les réponses aux questions sur l'impact varient fortement en fonction des projets. Les cas démontrent non seulement à quel point l'évaluation de l'impact est complexe, mais aussi combien il est difficile d'associer un résultat à une certaine intervention. Pourtant, l'évaluation des résultats et de l'impact de notre coopération est une condition nécessaire si nous voulons améliorer son efficacité.

Vous voudriez en savoir plus ? Les rapports d'évaluation ainsi que les rapports annuels du SES sont disponibles en ligne:

[http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation\\_au\\_developpement/nos\\_methodes\\_de\\_travail/service\\_evaluation\\_speciale/](http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_methodes_de_travail/service_evaluation_speciale/)

## **Colophon**

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement  
Service Communication (P&C3)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 501 81 11

[diplomatie.belgium.be](http://diplomatie.belgium.be)

Copywriting (NL), mise en forme et mise en page : P&C3

Traduction française : Oneliner Translations

Editeur responsable :  
Dirk Achten, Rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Les données figurant dans la présente publication sont purement informatives. Elles n'engagent nullement le SPF sur le plan juridique.

2014